



NATIONS UNIES

OCT 20 1980

ASSEMBLEE
GENERALE



COMMISSION

Distr.
GENERALE

A/35/381
3 octobre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
64 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. SITUATION GENERALE	2 - 4	3
III. RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT	5 - 28	4
A. L'économie	13	7
B. Le rôle des Nations Unies	14 - 16	7
C. Le Sud	17 - 21	9
D. La participation du système des Nations Unies	22 - 26	10
E. Le rôle de la FINUL	27 - 28	11
IV. CONCLUSION	29 - 30	13

ANNEXES

- I. Résumé des activités du système des Nations Unies au Liban
- II. Notes du Représentant résident sur les activités en cours et prévues au Programme des Nations Unies pour le développement concernant le développement et la reconstruction du Liban
- III. Descriptif du projet d'assistance préparatoire au Groupe PNUD/CDR d'appui technique pour la reconstruction et le développement

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté comme suite à la résolution 33/146 du 20 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée a demandé qu'une aide soit apportée à la reconstruction et au développement du Liban et autorisé le Secrétaire général à créer à Beyrouth un mécanisme spécial de coordination de l'assistance. Un premier rapport sur la question a été présenté le 20 février 1980 au Conseil économique et social, à sa première session ordinaire de 1980 (A/35/99). Dans ce document était retracé dans ses grandes lignes l'historique de la crise libanaise et évoqués les dégâts et souffrances infligés au pays par cinq années de guerre et de troubles. On y appelait l'attention sur les mesures que le gouvernement prenait ou envisageait de prendre pour reconstruire le pays et développer ses structures socio-économiques et on y faisait le point de l'assistance internationale déjà accordée ou promise au Liban par le système des Nations Unies, et par des sources d'aide bilatérales. Dans un exposé oral, fait le 25 avril 1980 devant le Conseil économique et social, le Coordonnateur des Nations Unies, nommé par le Secrétaire général aux termes de la résolution susmentionnée, a offert des renseignements complémentaires sur la situation, décrit les plans et programmes du gouvernement pour la reconstruction et le développement du pays et présenté la demande que le Liban adressait à l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à les exécuter (E/1980/SR.13). Le 29 avril 1980, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1980/15, par laquelle il a prié le Secrétaire général de "continuer à accorder l'appui et l'assistance qui peuvent être mobilisés dans le cadre du système des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement libanais à exécuter ses plans de reconstruction et de développement". Le présent rapport cerne les faits qui se sont produits depuis lors, décrit de façon plus détaillée les activités des institutions du système des Nations Unies et des autres organismes qui participent à la reconstruction et au développement du Liban et offre des propositions tendant à asseoir l'assistance ultérieure sur des bases systématiques et coordonnées.

II. SITUATION GENERALE

2. L'historique de la crise que connaît le Liban et les problèmes de sécurité qui s'y posent ont été présentés dans les rapports susmentionnés. Fondamentalement, rien n'a changé. Malgré l'insuffisance, voire l'absence de mécanismes administratifs et sociaux normaux, la vie quotidienne et l'activité économique continuent. Malheureusement, la situation décrite dans l'exposé oral du Coordonnateur en ce qui concerne l'ordre public ne s'est pas améliorée. Au contraire, au cours des derniers mois, le recours à la violence de toutes parts n'a fait qu'augmenter, tandis que les poussées de violence dans différentes régions du pays croissaient en fréquence et en ampleur. Certains incidents, provoqués par des querelles et différends d'ordre politique, ont dégénéré en affrontements entre groupes organisés, qui ont fait un nombre important de victimes.

3. La situation dans le Sud, sur le plan de la sécurité, a été traitée dans le rapport présenté le 25 avril 1980 au Conseil économique et social (E/1980/SR.13). Il sera question ici de l'oeuvre humanitaire de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et des aspects qui se rapportent à son mandat, qui est d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région.

4. Le 7 juin 1980, le premier ministre, M. Hoss, a présenté sa démission au Président de la République qui l'a acceptée le 16 juillet 1980. Au moment de l'établissement du présent rapport, on s'employait à former un gouvernement qui soit à même de faire avancer le processus de réconciliation nationale amorcé par la Déclaration du Président en février dernier, où figuraient 14 points d'accord sur des questions politiques et constitutionnelles fondamentales. Toutes les parties en présence continuent à adhérer à l'idéal d'entente nationale énoncé dans ces 14 points, mais les événements qui se sont produits depuis lors font que, pour le réaliser, on se heurtera sans doute à de plus grandes difficultés.

III. RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT

5. Dans son exposé oral, le Coordonnateur des Nations Unies a parlé d'un programme de reconstruction et de développement à court terme conçu par le Conseil du développement et de la reconstruction, qui serait financé grâce à l'aide promise par la Ligue des Etats arabes lors de la dixième Conférence arabe au sommet, tenue en novembre 1979 à Tunis (voir A/34/703 et A/34/763, annexes). On trouvera ci-après un aperçu du programme officiellement approuvé par le Gouvernement libanais :

Fonds à affecter aux projets de reconstruction
 (En millions de livres libanaises)

Secteurs	Sud	Autres régions	Total
1. Logement	200	200	400
2. Eau potable	40,1	191	231,1
3. Hôpitaux et dispensaires	43,355	357,9	401,255
4. Ecoles	18,1	53,8	71,9
5. Assistance sociale et formation de main-d'oeuvre	28,14	48,81	76,95
6. Assistance et construction d'abris anti-aériens dans le Sud	175,385	-	175,385
7. Reconstruction du réseau routier	94,6	471,1	565,7
8. Reconstruction des voies ferrées	12	26	38
9. Deuxième étape de la reconstruction de l'aéroport	-	100	100
10. Reconstruction du port de Beyrouth	-	173,5	173,5
11. Suite à donner aux projets visant à remédier au manque d'énergie électrique	-	100	100
12. Projets agricoles	20,875	88,325	109,2
13. Prêts à des entreprises privées, dans le domaine industriel et touristique, et à des hôpitaux ayant repris leur activité	25	75	100
14. Bâtiments publics	-	26	26
15. Centre commercial	-	150	150
16. Egouts, caniveaux, éclairage des rues et lutte contre l'incendie (Beyrouth)	-	75	75
TOTAL	657,555	2 136,435	2 793,99

/...

6. Lorsqu'il a élaboré ce programme, le Conseil du développement et de la reconstruction a tenu compte de trois critères : i) les priorités économiques et sociales; ii) la possibilité d'exécuter un projet donné, compte tenu du manque de sécurité dans le pays à l'heure actuelle et iii) la capacité des organes supérieurs du gouvernement de mettre en oeuvre les différents projets figurant dans le programme ainsi que le programme dans son ensemble. Le Conseil du développement et de la reconstruction estime que, si les ressources nécessaires étaient disponibles, il serait en mesure de mettre à profit au cours de la période de douze mois 2,058 milliards de livres libanaises (614 millions de dollars) sur le montant total des dépenses prévues qui est évalué à 2,794 milliards de livres (834 millions de dollars). Toutefois, après mûre réflexion et pour rester dans la limite des fonds présentement disponibles ou qu'il est réaliste d'escompter, le gouvernement a décidé de réduire le programme esquissé plus haut et prévu de ne dépenser effectivement pendant la période en question qu'un milliard de livres (298,5 millions de dollars). La moitié de cette somme sera consacrée au sud du pays.

7. Il convient de mentionner qu'un certain nombre de projets inclus dans le programme de douze mois sont déjà en cours d'exécution, tels ceux qui ont trait à l'aéroport et au port de Beyrouth. Le gouvernement a récemment passé des contrats pour des projets divers : routes, électricité et réseau d'assainissement. Le montant total de ces contrats et des travaux déjà effectués s'élève à environ 1,2 milliard de livres libanaises (358 millions de dollars). Le gouvernement a dû se procurer les ressources nécessaires par le biais d'emprunts commerciaux à taux d'intérêt élevé ou par le truchement d'une politique de déficit budgétaire, mais il va sans dire qu'il ne s'agit là que de formules temporaires auxquelles il a recours en attendant l'aide extérieure. Il a été précisé dans le rapport présenté au Conseil économique et social que le Gouvernement libanais ne pouvait à ce stade financer à l'aide de ses propres ressources le programme de reconstruction et de développement prévu et qu'il lui faudrait une aide extérieure d'un niveau adéquat, fournie sous forme de dons ou de prêts octroyés à des conditions de faveur. En fait, la contribution de 2 milliards de dollars pour une période de cinq ans, promise au Liban par les pays arabes lors de leur sommet de Tunis en novembre 1979, devrait permettre au gouvernement de faire face à la majeure partie des dépenses prévues. Il a reçu jusqu'à présent à peu près 135 millions de dollars. Cette somme devra bien sûr être complétée, même si l'on s'en tient au programme qui n'implique qu'un milliard de dollars de dépenses. Si le montant total promis pour l'année en cours - soit 400 millions de dollars - est versé, il sera peut-être possible d'entreprendre un programme plus vaste.

8. A l'heure actuelle, le manque de fonds semblerait être l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre des plans de reconstruction et de développement du Liban. A plus long terme, toutefois, il n'en sera pas nécessairement ainsi. Le gouvernement compte sur l'aide promise par les pays arabes et pense que son crédit est suffisamment bon pour lui permettre de réunir les fonds supplémentaires requis, surtout dès que s'imposera, tant dans le pays qu'à l'étranger, l'idée que le gouvernement est bien déterminé à exécuter ses plans de reconstruction et de développement et qu'il en a la capacité.

/...

9. Un des principaux obstacles est la faiblesse des rouages administratifs pour ce qui est de planifier et de mettre en oeuvre un programme de l'ampleur requise et envisagée. Le secteur public, qui n'a jamais été très développé, a été singulièrement affaibli par cinq années de guerre et de désordres. Nombreux sont les fonctionnaires hautement qualifiés et loyaux qui sont restés à leur poste, mais nombreux aussi ceux qui ont abandonné leurs emplois pour trouver ailleurs de meilleures conditions d'existence. Dans bien des administrations et institutions publiques, le matériel et les fichiers ont été détruits ou pillés. Comme les revenus de l'Etat ne sont pas ce qu'ils pourraient être, car il n'est pas à même de percevoir les impôts ni d'offrir des traitements susceptibles d'attirer vers la fonction publique les personnes qualifiées qui occupent des emplois mieux rémunérés dans le secteur privé ou dans les pays voisins.

10. Le gouvernement, qui n'est que trop conscient de ces difficultés et déficiences, entend bien faire tout en son pouvoir dans les circonstances actuelles pour remédier à la situation. Les traitements des fonctionnaires de certaines catégories ont été récemment augmentés. Un projet important de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est en cours pour réorganiser et renforcer le Ministère de l'agriculture. Si elle réussit, cette opération pourrait bien servir de modèle à une action similaire dans d'autres ministères et départements, qui tendrait à en améliorer l'efficacité et à leur permettre de jouer un rôle actif au service de la reconstruction et du développement du pays. Entre-temps, pour surmonter les obstacles qui se présentent dans le domaine de la gestion et pour assurer une rapide mise en oeuvre des projets de développement, le gouvernement a décidé de simplifier la réglementation administrative et financière et d'engager des entreprises privées pour superviser l'exécution des travaux.

11. Tout plan de développement à long terme, global et bien intégré, doit tenir compte des problèmes d'équité et d'équilibre qui se posent : entre communautés et classes, entre régions, entre ville et campagne, entre secteurs privé et public. Dans ce contexte, il est encourageant de noter dans la Déclaration du Président sur l'entente nationale que 2 des 14 points d'accord se rapportent à ce qui suit :

- i) L'adhésion au libéralisme sur le plan économique, l'accent étant mis toutefois sur le rôle de l'Etat en fait de réglementation et de contrôle de l'activité économique et sur la nécessité d'une planification d'ensemble pour reconstruire le Liban, développer ses ressources et renforcer son infrastructure économique et sociale;
- ii) L'insistance sur les principes fondamentaux de la stabilité sociale, une préoccupation pour les problèmes sociaux nés du conflit, l'engagement de défendre le principe de la justice sociale pour tous et la création de conditions appropriées pour régler à l'avenir la question du sectarisme.

12. Les problèmes spécifiques qu'il faudra résoudre pour appliquer ce programme sont de caractère politique. C'est au peuple libanais et à ses dirigeants qu'il reviendra de faire les choix et de prendre les décisions appropriées, grâce à un dialogue national, qui pourrait en vérité aider à inverser les tendances à la fragmentation et à la polarisation et contribuer par là à la réconciliation nationale.

A. L'économie

13. Les indicateurs économiques continuent à montrer des améliorations. Les réserves, tant en or qu'en devises, restent élevées (peut-être un peu trop). Les dépôts bancaires, la circulation des biens et des personnes par mer et par air, le chiffre des importations et des exportations - dans tous ces domaines on constate des hausses. Les transactions commerciales, la circulation fiduciaire, même les investissements enregistrent des augmentations. Pourtant, cette activité reste relativement peu constructive. L'épargne est toujours investie essentiellement dans l'achat d'immobilier ou de terrains sur lesquels rien ne se construit, dans l'attente d'une plus-value. Les versements substantiels effectués de l'étranger par des citoyens libanais aggravent l'inflation, qui pose déjà de graves problèmes. Le livre libanaise a perdu du terrain par rapport au dollar et à d'autres monnaies fortes. Par leur nature et leur impact, certains de ces problèmes existent à l'échelle mondiale : ce sont les symptômes d'un malaise économique généralisé, auquel peu de pays échappent. D'autres tiennent à des insuffisances et déséquilibres passés, dont il a été question dans les paragraphes précédents; mais dans bien des cas, on pourrait redresser la situation grâce à un programme de reconstruction et de développement bien pensé, qui canaliserait l'activité économique dans des directions constructives et offrirait les occasions et le dispositif voulus pour réaliser des investissements productifs.

B. Le rôle des Nations Unies

14. Jusqu'à présent, comme dans d'autres pays en développement, le système des Nations Unies a essentiellement contribué au développement économique et social du Liban par le biais de projets d'assistance technique financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le chiffre indicatif de planification (CIP) du Liban pour le cycle actuel, qui courra jusqu'à la fin de l'année prochaine, est de 12,5 millions de dollars. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport un aperçu des activités entreprises par les diverses institutions des Nations Unies dans le cadre de ce programme. La situation actuelle n'a pas permis d'élaborer un programme par pays pour le cycle en cours, mais des travaux ont d'ores et déjà été réalisés en vue du cycle 1982-1986.

15. Dans sa résolution 33/146, adoptée à la demande du Liban, l'Assemblée générale a prié instamment tous les gouvernements de contribuer à la reconstruction et au développement du pays et décidé que le système des Nations Unies jouerait un rôle plus important dans ce processus. Le Gouvernement libanais s'est félicité de l'aide promise par l'Organisation des Nations Unies et il attend d'elle en particulier qu'elle participe activement aux vastes programmes de reconstruction et de développement qu'il espère maintenant entreprendre. La confiance du gouvernement en l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ce rôle et la part croissante prise par le système des Nations Unies dans ce sens se sont récemment traduites de deux manières. Tout d'abord, le gouvernement a décidé de demander au Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'être son agent d'exécution pour un certain nombre de projets concernant le sud du pays; le détail des arrangements proposés, qui sont exposés dans la section ayant trait à cette région, est en cours d'examen. Ensuite, en juin dernier, le gouvernement a signé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture un accord en vertu duquel cette institution

mettra sur pied un projet de formation scientifique, financé au moyen d'un prêt négocié avec la Banque islamique. Dans l'exposé oral qu'il a fait au Conseil économique et social, le Coordonnateur des Nations Unies a mentionné à cet égard la demande du Président du Conseil du développement et de la reconstruction, M. Mohamad Atallah, tendant à ce que soit créé un groupe d'experts techniques et de spécialistes qui participerait à l'élaboration de plans à long terme ainsi qu'à l'évaluation et à l'exécution des projets de reconstruction à entreprendre dans l'immédiat ou à court terme. Par sa résolution 1980/15 du 29 avril 1980, le Conseil économique et social a fait sienne cette demande. Depuis lors, à la suite de consultations tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies et avec le PNUD, la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), la création d'un tel groupe a fait l'objet d'un schéma se décomposant en deux temps. Le premier stade de l'opération, qui prendra six mois et sera exécuté par le PNUD, est actuellement en cours d'exécution : il s'agit de la nomination d'experts et de visites de consultants. La Banque mondiale, qui s'est dit prête à coopérer activement à l'exécution de ce projet, envisage d'envoyer une mission au Liban au cours de l'automne pour évaluer les besoins du gouvernement en la matière et faire des recommandations en ce qui concerne la seconde étape du projet qui, elle, demandera plus longtemps. Il convient aussi de mentionner que la CEAO a adopté le 20 avril 1980 une résolution où elle autorisait son Secrétaire exécutif à coopérer avec le Coordonnateur des Nations Unies et avec le Conseil du développement et de la reconstruction. Ce projet est financé par un don de 500 000 dollars que l'Administrateur du PNUD a bien voulu ajouter au CIP du pays à titre de mesure spéciale d'assistance au Liban.

16. Dans un premier temps, le Groupe d'appui technique, créé au titre de ce projet, qui travaillera dans le cadre du mandat du Coordonnateur des Nations Unies et sous sa direction, aidera le Conseil du développement et de la reconstruction, s'il le lui demande, à lancer son programme de reconstruction pour l'année en cours :

- a) Il étudiera soigneusement, pour l'évaluer, le programme de reconstruction du Conseil, qui a été conçu de façon à pouvoir être adapté en fonction de l'évolution de la situation;
- b) Il conseillera le Conseil quant à la faisabilité et la praticabilité des projets approuvés, aux fins d'une prompt exécution;
- c) Si le Conseil le lui demande, il l'aidera à accélérer l'exécution des projets en cours;
- d) Si le Conseil le lui demande, il l'aidera à mettre sur pied des projets urgents de reconstruction et de développement aux fins d'exécution et/ou de soumission à des sources de financement.

Comme ce projet correspond tout particulièrement aux décisions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/146 sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, le descriptif du projet est joint au présent rapport en annexe III.

C. Le Sud

17. Le programme du Conseil du développement et de la reconstruction prévoit des dépenses s'élevant à 606 millions de livres libanaises (180 millions de dollars) au titre de projets à exécuter dans le Sud et sur lesquels pourraient se greffer, quand les conditions de sécurité seront plus favorables, des projets s'élevant à 1 milliard de livres libanaises (298 millions de dollars). Les problèmes auxquels se heurte particulièrement le Sud, à la fois parce qu'il est vulnérable aux attaques et que c'était déjà une région sous-développée, ont été abordés dans l'exposé fait devant le Conseil économique et social. La guerre et l'invasion y ont causé des ravages et singulièrement endommagé le matériel et les installations. Dix mille habitations ont été totalement détruites et 46 000 endommagées; 85 p. 100 des villages ne sont plus raccordés à un système d'approvisionnement en eau et on manque d'eau même dans de grandes villes comme Tyr. Le réseau électrique a été détruit par les bombardements, si bien que 64 p. 100 des villages sont à court d'électricité, quand ils n'en sont pas totalement privés. Dans près de 82 p. 100 des villages, les services postaux, télégraphiques et téléphoniques ont disparu ou sont insuffisants. Le réseau routier local aurait grand besoin de réfection. Les difficultés de communication font à leur tour obstacle à la reprise et au développement des marchés locaux et à la normalisation des relations économiques entre les villages et avec les grandes villes. Un peu partout dans la région, l'activité économique, qui déjà déclinait avant la guerre, est virtuellement au point mort. La production agricole a été freinée par la destruction ou l'abandon des vergers, fermes et plantations de tabac. Le cheptel est beaucoup moins nombreux. La petite industrie (tanneries, fabriques de chaussures, briqueteries, etc.) a été sérieusement touchée par la guerre et, par la suite, beaucoup d'entreprises se sont implantées dans les grandes villes ou ont cessé de fonctionner.

18. L'infrastructure et les services sociaux accusent des dégâts et une destruction plus vastes encore. Le Sud n'était jamais bien équipé en services de santé, mais la situation n'a fait qu'empirer avec la guerre. Il existe dans la région cinq hôpitaux publics et 14 privés, ce qui représente en tout 912 lits, soit 8 p. 100 seulement des disponibilités du pays dans le domaine hospitalier. En outre, la plupart des hôpitaux se trouvent dans la ville de Saïda et aux environs, ce qui fait que les zones rurales sont très mal desservies en fait d'installations sanitaires.

19. La guerre a détruit ou endommagé 165 écoles. L'équipement, le mobilier, les matériels d'enseignement ont été détruits ou pillés. Cinquante-huit pour cent des villages sont privés d'écoles.

20. Les migrations massives qu'a provoquées la guerre ont affaibli l'administration centrale et locale, y compris les services dont bénéficiait la population. L'absence de personnel qualifié dans la plupart des secteurs de services, le fait que le personnel administratif, les techniciens et les spécialistes sont peu disposés à s'installer dans le Sud - ou ne le peuvent pas - à cause de l'insécurité chronique et de la médiocrité des conditions de vie, font obstacle à un vaste effort de reconstruction et de développement de la région à l'heure actuelle. Cette situation a renforcé la tendance de la population à émigrer pour chercher ailleurs ou à l'étranger de meilleures conditions d'existence; elle a dissuadé de revenir ceux qui ont fui à cause de la guerre et se sont réfugiés dans les grandes villes,

y compris à Beyrouth. Les problèmes de sécurité se sont aggravés du fait du déplacement de populations qui ont quitté leurs foyers et abandonné leurs occupations traditionnelles, vu que de nombreux jeunes migrants ont rejoint les diverses milices et factions armées.

21. L'objectif immédiat du programme de reconstruction et de développement du Sud doit être d'arrêter le dépeuplement de la région et d'inciter ceux qui en sont partis à regagner leurs foyers et à reprendre leurs occupations. Le programme du gouvernement, qui porte sur 12 mois, tend à reconstruire et à réaménager les infrastructures et autres installations indispensables (approvisionnement en eau, services de santé et d'enseignement, routes et communications, etc.) pour rendre la région vivable. Les pays arabes ont stipulé que la moitié de l'aide (2 milliards de dollars au total) qu'ils ont promise à Tunis pour une durée de cinq ans, doit être consacrée au Sud. Le gouvernement a l'intention d'atteindre cet objectif au cours de cette période de 5 ans. Par ailleurs, la Conférence des ministres arabes des affaires sociales, qui s'est tenue à Beyrouth en mai 1980, a offert 64 millions de dollars pour le redressement immédiat du Sud et pour des projets d'assistance dans cette région.

D. La participation du système des Nations Unies

22. Il a été question plus haut de la décision prise par le gouvernement de désigner le FISE comme agent d'exécution de projets entrant dans le cadre du programme et ayant trait à l'approvisionnement en eau, ainsi qu'à la réparation et à la construction d'écoles et d'hôpitaux. Un accord est en voie de négociation entre le FISE et le Conseil du développement et de la reconstruction quant à l'aide que le Fonds pourra apporter pour mettre en oeuvre ces projets au cours de l'année 1980/81. Le plan proposé porte sur les problèmes prioritaires suivants :

- a) Education. La participation du FISE concernerait la réfection et la reconstruction de quelque 150 écoles, la fourniture de matériels d'enseignement de base et de mobilier scolaire, ainsi que la formation en cours d'emploi d'un millier d'enseignants (coût de la première phase : 16,4 millions de livres libanaises);
- b) Santé. Avec la coopération de la FINUL, le FISE remettrait en état de marche les 25 institutions sanitaires existantes (hôpitaux, centres de santé et dispensaires). Elles seraient dotées des fournitures médicales et du matériel nécessaires et pendant une année on procéderait à une campagne de vaccination et l'on assurerait la formation en cours d'emploi de personnel médical (coût : 22,5 millions de livres libanaises);
- c) Eau potable. Le programme envisagé comporterait la réfection des stations de pompage, des canalisations d'eau, des usines d'épuration et autres installations, avec fourniture et installation du matériel nécessaire. La recommandation faite par le FISE inclut les fonds nécessaires, pendant un an, pour la formation en cours d'emploi du personnel spécialisé aux techniques d'exploitation et d'entretien (coût : 17,4 millions de livres libanaises).

23. Le coût total du programme a été évalué à 56,3 millions de livres libanaises (16,8 millions de dollars), montant qui couvre les frais de fonctionnement et d'administration. Cette somme sera imputée sur l'aide fournie par les pays arabes.

24. Ces projets seront exécutés en collaboration étroite avec la FINUL et la coordination d'ensemble sera assurée par le Coordonnateur des Nations Unies. S'il est amorcé sans tarder et exécuté dans les meilleurs délais, ce programme devrait permettre d'améliorer considérablement les conditions de vie dans la région.

25. Assurément, c'est aux secours qu'il faut accorder la priorité, ainsi qu'aux projets de rétablissement des services essentiels, comme l'approvisionnement en eau potable; mais pour normaliser la situation - dans la mesure où le permet l'insécurité - il faudra entreprendre un programme cohérent et bien intégré de redressement et de reconstruction dans le cadre duquel seront restaurés les services essentiels, y compris les communications au sein de la région et entre celle-ci et le reste du pays, réparées ou reconstruites les habitations et les installations sanitaires et d'enseignement et donner aux habitants la possibilité de gagner leur vie en reconstruisant et en développant l'économie. Pendant quelque temps encore, il faudra sans doute continuer à aider ceux que la guerre a réduits à l'indigence et inciter ceux qui ont quitté la région à y revenir. Aux fins de la reconstruction et du développement, le Sud devrait être considéré comme un tout. Il y a tout lieu d'espérer que la population s'attellera à la tâche. A coup sûr, l'insécurité locale pose des problèmes; sans doute en sera-t-il ainsi pendant quelque temps encore. Il n'y a là toutefois rien d'insurmontable et, comme l'expérience l'a prouvé, malgré les difficultés et revers occasionnels, si la volonté d'agir est là, on peut aller de l'avant. En approuvant un programme spécial à l'intention du Sud, le gouvernement a montré qu'il entendait aider cette région sous-développée et très éprouvée.

26. Le programme sera financé avec l'aide des pays arabes, mais pour l'élaborer et l'exécuter, c'est vers le système des Nations Unies que se tourne le gouvernement. L'Organisation internationale du travail, l'UNESCO, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial sont bien placés pour aider les autorités libanaises à exécuter les projets relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Un Groupe de travail interinstitutions du Comité commun de coordination étudie à l'heure actuelle le programme intéressant le Sud, en vue de déterminer comment les différentes institutions et le système dans son ensemble pourraient contribuer à le mettre en oeuvre.

E. Le rôle de la FINUL

27. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) joue un rôle crucial dans la région, à la fois par sa présence dans la plus grande partie de la région et en vertu de son mandat, qui est d'aider le Gouvernement libanais à restaurer effectivement son autorité. Un haut fonctionnaire est chargé des activités humanitaires et chacun des six bataillons est doté d'une section d'assistance

humanitaire. Lorsque la FINUL s'est déployée dans la zone d'opération, ses activités humanitaires ont visé à aider à résoudre les problèmes quotidiens de la population locale. Il lui a fallu tout d'abord déminer une bonne partie de la région, organiser des échanges de prisonniers et distribuer des secours d'urgence. Par la suite, la Force a prêté son concours aux autorités gouvernementales et aux institutions intéressées du système des Nations Unies, comme le FISE, pour reconstruire ou réparer le réseau d'électricité, les stations de pompage de l'eau, les bâtiments scolaires et les dispensaires. Chaque jour, les médecins de la FINUL soignent des centaines de civils, grâce aux produits pharmaceutiques et au matériel médical fournis par l'Organisation mondiale de la santé ou le FISE. Cette année et l'année dernière, la Force a supervisé les épreuves du baccalauréat qui se sont déroulées dans la région.

28. Le rôle et les responsabilités de la Force croîtront encore une fois que sera lancé le programme de reconstruction et de développement du Sud à l'exécution duquel participera le système des Nations Unies. Le Commandant de la FINUL et le Coordonnateur des Nations Unies se tiennent en liaison étroite à ce propos et la FINUL participe activement aux réunions du Comité commun de coordination et de son groupe de travail. A la demande du Comité, la FINUL procède actuellement à une enquête socio-économique dans la région, qui devrait permettre d'évaluer les besoins et de déterminer quel type d'assistance le système des Nations Unies pourra fournir. De toute évidence, l'évaluation de la FINUL en matière de sécurité aura son importance : elle permettra de déterminer la faisabilité de tel ou tel projet et d'assigner à chaque projet un rang de priorité. On compte également que le personnel de la Force et la main-d'oeuvre dont elle dispose, en conjonction avec le personnel de l'armée et de l'administration civile libanaises pourront aider à gérer les projets achevés, et à assurer les services essentiels jusqu'à ce que le secteur administratif fonctionne normalement.

/...

IV. CONCLUSION

29. Le gouvernement a dressé d'ambitieux plans de reconstruction et de développement. Pour certains, comme l'aéroport et le port de Beyrouth, les travaux ont déjà commencé. D'autres, tel le très vaste projet, d'importance vitale, que constitue la reconstruction du centre commercial de Beyrouth, pourraient dès maintenant être lancés pour le bien de tous, à condition que l'on puisse assurer la sécurité dans la région. Or, malheureusement, cela n'a pas encore été possible. Il est évident qu'on ne saurait mettre en oeuvre un programme d'une telle ampleur si la situation en matière de sécurité ne s'améliore pas considérablement et si le gouvernement ne jouit pas du consensus politique voulu pour fonctionner efficacement. Pour ce qui est de la sécurité, on peut raisonnablement espérer que les risques d'un conflit généralisé, comme celui de 1975-1976, sont désormais chose du passé. La menace prend aujourd'hui une forme plus insidieuse - actes de violence gratuits, presque quotidiens, désordre général et mépris de l'autorité - dans différents secteurs du pays. Cet état de faits sape la cohésion sociale et le respect de l'ordre public, gêne la planification à long terme, décourage les investissements et l'assistance étrangère et, tant au Liban qu'au-dehors, mine la confiance en l'avenir du pays. Dans la mesure où le remède est entre les mains des Libanais eux-mêmes, il serait tragique que toutes les parties intéressées n'unissent pas leurs efforts pour éliminer ce début d'anarchie. Le Liban est aussi singulièrement vulnérable aux troubles que connaît la région et aux retombées du conflit au Moyen-Orient. La détérioration de la situation dans le sud du pays a été exposée dans les rapports faits au Conseil de sécurité. Il est urgent, dans l'intérêt de tous, qu'il soit mis un terme aux menaces qui pèsent sur la souveraineté du Liban, et sur son territoire; cela empêche en effet le retour du pays à une vie normale et met en danger la paix dans l'ensemble de la région.

30. Dans l'immédiat, le défi que doit relever le gouvernement c'est de lancer sans tarder le modeste mais utile programme de reconstruction et de développement élaboré pour une période de 12 mois et de le faire malgré une conjoncture défavorable. Au vu de toutes les difficultés et de tous les obstacles, la décision de mettre en oeuvre un tel programme est ambitieuse, courageuse, et mérite un maximum d'appui moral et matériel. De nombreux pays amis et d'autres sources d'aide extérieure ont déjà fourni une assistance financière ou autre et d'autres ont promis de le faire. L'Organisation des Nations Unies, vers qui à ce stade le Gouvernement libanais se tourne tout particulièrement, a répondu dans la mesure de ses moyens aux besoins du pays en établissant la FINUL dans le Sud. Quant au système dans son ensemble, il s'emploie à réparer les dégâts passés et redoublera d'efforts pour aider le Liban à se bâtir un avenir meilleur.

ANNEXE I

Résumé des activités du système des Nations Unies au Liban

A. Programme des Nations Unies pour le développement

1. Au Liban comme dans la plupart des pays, c'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui fournit l'essentiel du programme d'assistance technique des Nations Unies. Les projets déjà approuvés et ceux qui ne le sont pas encore ont été conçus en fonction des priorités du gouvernement, en vue d'assister le Liban dans son effort de développement social et économique et de reconstruction. En raison de la situation troublée dans laquelle se trouve ce pays, il n'a pas été possible d'élaborer un programme de pays pour le deuxième cycle du chiffre indicatif de planification (CIP) (1977-1981). Néanmoins, un programme est entré en application, prévoyant la formulation de projets à mesure des demandes. Quoi qu'il en soit, le travail d'élaboration d'un nouveau programme de pays pour le troisième cycle (1982-1986) doit maintenant être entrepris.
2. En association avec le Gouvernement libanais, le PNUD a approuvé depuis 1977 41 descriptifs de projets représentant un montant de 12 807 000 dollars des Etats-Unis. Cette somme comprend les engagements approuvés pour le cycle en cours du CIP (1977-1981), qui s'élèvent à 10 253 300 dollars des Etats-Unis, ainsi que les engagements approuvés pour 1982 (1 717 000 dollars), 1983 (372 000 dollars) et 1984 (31 100 dollars). Ils représentent l'ensemble des engagements allant au-delà de 1981, par anticipation sur la programmation du prochain cycle du CIP (1982-1986).
3. Les projets assistés par le PNUD et en cours durant 1980 sont exécutés par huit institutions spécialisées des Nations Unies, parmi lesquelles la FAO occupe la plus large place : 16 projets opérationnels cette année, qui représentent 40 p. 100 du programme de 1980.
4. De nombreux projets de grande ampleur approuvés au début de l'année 1980 doivent entrer dans leur phase opérationnelle au cours du second semestre, pour autant que les conditions de sécurité n'aient pas changé. Cependant, le plan national d'évacuation des déchets (775 350 dollars pour 1980 sur un budget total de 2 150 580 dollars en trois ans) a été mis à exécution dès novembre 1979 et atteindra son rythme normal à l'automne 1980. Il se prolongera jusqu'en 1982-1983.
5. Les principaux secteurs assistés par les projets du PNUD en 1980 sont les suivants : agriculture (16 projets, pour 1,9 million de dollars environ); santé publique (2 projets, pour 1 063 000 dollars); transports et communications (4 projets, pour un million de dollars environ); enseignement et formation (4 projets pour 750 000 dollars environ).

/...

6. Durant le second semestre de 1980, les activités entreprises au titre du programme d'assistance du PNUD au Liban augmenteront sensiblement à mesure que les experts arriveront pour participer à divers projets exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans les domaines de la santé animale, de l'entreposage du blé, de l'oléiculture, de la production de semences céréalières et des serres. D'autres projets de grande ampleur sont déjà mis en train et prendront de l'extension avant la fin de 1980 : deux projets de l'OMS (Plan national d'évacuation des déchets; Laboratoire sanitaire national); deux de l'UNESCO (Education technique et formation professionnelle - développement de la Faculté d'ingénierie de l'Université du Liban); un de l'Union internationale des télécommunications (Formation aux télécommunications); deux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (divers domaines de l'aviation civile); un du Département de la coopération technique pour le développement (Projet routier); deux de l'Organisation internationale du Travail (Assistance à la sécurité nationale - Formation professionnelle accélérée); un de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Assistance préparatoire à la remise en service de l'Institut industriel).

7. L'un des plus importants projets à long terme est celui qui concerne la mise au point de la stratégie agricole, décrit ci-après dans la section relative à la FAO; un autre est le projet de Groupe d'appui technique (dont l'exécution sera confiée principalement au PNUD), décrit dans le rapport et à l'annexe III.

8. On trouvera dans le tableau suivant la liste des projets approuvés ou en cours d'exécution au Liban en 1980 :

Projets approuvés ou en cours d'exécution au Liban en 1980

(Dernier mois considéré : août 1980)

Budget 1980-1981 a/

Cote du projet	Commencé en	Agent d'exécution	Titre abrégé	Budget 1980	Budget 1981
LEB/77/001/F/01/12	1977	FAO	Débouchés agricoles	36 800	-
LEB/77/004/E/01/12	1977	FAO	Institut Fanar	39 500	719 500
LEB/77/030/D/01/12	1977	FAO	Hydro-agriculture	42 000	24 000
LEB/77/008/D/01/12	1978	FAO	Digue Chabrouh	6 500	-
LEB/77/019/G/01/15	1978	OACI	Centre de sécurité de l'aviation civile	126 114	103 000
LEB/77/031/C/01/12	1978	FAO	Etude du marché de gros	109 213	4 500
LEB/77/037/D/01/20	1978	UIT	Formation aux techniques des télé-communications	193 089	120 150
LEB/78/004/D/01/31	1978	Bureau de l'exécution des projets	Gestion financière	1 349	-
LEB/78/006/D/01/12	1978	FAO	Stockage et transport du blé	280 000	126 800
LEB/77/033/A/01/14	1979	OMS	Plan national d'évacuation des déchets	775 850	708 400
LEB/77/046/D/01/11	1979	OIT	Evaluation des besoins en main-d'oeuvre	10 000	-

a/ Source : PNUD.

/...

Projets approuvés ou en cours d'exécution au Liban en 1980 (suite)

Cote du projet	Commencé en	Agent d'exécution	Titre abrégé	Budget 1980	Budget 1981
LEB/78/001/B/01/01	1979	Département de la coopération technique pour le développement (ONU)	Etude du réseau routier	520 847	125 500
LEB/78/007/B/01/12	1979	FAO	Production de semences de blé	167 020	213 820
LEB/79/001/C/01/13	1979	UNESCO	Bourse de planification pédagogique	7 000	8 000
LEB/79/006/B/01/13	1979	UNESCO	Assistance à la Faculté d'ingénierie de l'Université du Liban	9 819	-
LEB/79/009/C/01/12	1979	FAO	Amélioration et extension de la culture des oliviers	162 350	91 000
LEB/79/013/B/01/12	1979	FAO	Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture	293 000	-
LEB/77/002/B/01/13	1980	UNESCO/OIT	Enseignement technique et formation professionnelle	181 100	719 500
LEB/77/020/A/01/15	1980	OACI	Sécurité de l'aviation civile	144 579	-

Projets approuvés ou en cours d'exécution au Liban en 1980 (suite)

Cote du projet	Commencé en	Agent d'exécution	Titre abrégé	Budget 1980	Budget 1981
LEB/77/036/A/01/14	1980	OMS	Services nationaux des laboratoires de santé	296 300	516 700
LEB/77/040/C/01/12	1980	FAO	Restauration du département hydrométrique	183 000	117 000
LEB/78/005/C/01/11	1980	OIT	Répartition professionnelle	10 191	-
LEB/79/005/A/01/11	1980	OIT	Assistance au système national de sécurité sociale	149 180	11 270
LEB/79/011/A/01/11	1980	OIT	Formation professionnelle	220 850	178 800
LEB/79/012/A/01/13	1980	UNESCO	Assistance à l'Université du Liban - Création de la Faculté d'ingénierie	350 553	648 067
LEB/79/014/A/01/01	1980	ONU	Création d'un service de douanes	30 000	-
LEB/79/017/A/01/31	1980	ONU	Appui administratif (transports)	32 100	32 200
LEB/79/010/A/01/12	1980	FAO	Enquête nutritionnelle	60 430	-
LEB/79/015/A/01/12	1980	FAO	Apiculture	20 500	-
LEB/79/016/A/01/12	1980	FAO	Consolidation du service national de santé animale	213 000	286 000
LEB/79/019/A/01/12	1980	FAO	Bourses de perfectionnement en agriculture	87 900	221 170
LEB/80/001/A/01/12	1980	FAO	Centre pilote de recherche appliquée et de formation à la culture en serres	177 520	125 720

/...

Projets approuvés ou en cours d'exécution au Liban en 1980 (suite)

Cote du projet	Commencé en	Agent d'exécution	Titre abrégé	Budget 1980	Budget 1981
LEB/80/003/B/01/37	1980	ONU	Remise en service de l'Institut industriel	70 000	-
LEB/80/004/A/01/2	1980	FAO	Statistiques de la production animale	115 600	72 600
LEB/77/002/C/01/13	1980	UNESCO	Réorganisation de l'enseignement technique	36 200	137 300
LEB/79/001/D/01/13	1980	UNESCO	Bourse de formation spécialisée	(4 000)	8 000
LEB/79/004/A/01/01	1980	Département de la coopération technique pour le développement (ONU)	Formation spécialisée en matière d'administration publique	5 000	10 000
LEB/80/005/A/01	1980	Bureau de l'exécution des projets (PNUD)	Groupe d'appui technique	124 400	19 700
LEB/80/006	1980	OMS	Bourse de perfectionnement dans le domaine de la santé publique	6 000	.
TOTAL				5 298 854	5 348 697

B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

9. Bien que l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) n'ait pas encore pu répondre pleinement aux besoins des mères et des enfants au Liban, la contribution du Fonds au programme de relèvement et de développement du Liban a été extrêmement bénéfique pour la population.

10. Etant donné la situation qui existe au Liban, il a fallu au FISE beaucoup de persistance et un grand courage pour mener à bien chaque phase de son programme. Les activités - enquêtes sur le terrain, livraison de matériel d'alimentation en eau, réception des marchandises au port de Beyrouth, distribution de fournitures et de matériel aux écoles, aux dispensaires et aux centres sociaux - ont souvent été menées dans des conditions difficiles et dangereuses.

11. Il ressort d'une évaluation de l'assistance du FISE que plusieurs secteurs du programme de relèvement - alimentation en eau, santé et enseignement primaire en particulier - ont encore besoin de l'aide du FISE. Maintes régions du Liban, notamment quelques unes des zones des plus densément peuplées, comme les faubourgs du sud-est de Beyrouth où le service des eaux à Ain Delbi a perdu plus de 50 p. 100 de son matériel de pompage, ainsi que les régions de Tibnine et de Tyr, auraient sans doute été privées de services sans l'assistance du FISE dans le Liban méridional. Dans le domaine des services sociaux et de la santé, les activités du FISE ont eu une portée relativement limitée, du fait que ces services sont traditionnellement administrés par des organisations bénévoles avec l'appui du gouvernement.

12. Si l'on considère la guerre civile qui continue de sévir dans le pays, les dommages (vol, détérioration, destruction) subis par les apports du FISE ont été étonnamment limités. Les fournitures du Fonds étaient pleinement utilisées, ou presque, dans toutes les régions où elles avaient été distribuées, sauf dans le Sud où le matériel de pompage fourni et installé par le FISE n'a pu être mis en service faute d'électricité.

Programme du FISE

13. Comme suite à la réorientation du programme qui est désormais axé sur le rétablissement des services de base destinés à la population et plus particulièrement aux enfants, la fourniture de secours d'urgence dont environ 1,5 million de personnes ont bénéficié de 1975 à 1979, a été remplacée par l'organisation de projets de relèvement. Les domaines prioritaires identifiés en étroite coopération avec le gouvernement étaient les suivants : alimentation en eau potable, enseignement primaire, services de soins de santé et services sociaux en faveur des enfants et des femmes. Tous ces services avaient été gravement touchés et le principal objectif du programme, d'un coût approximatif de 21,5 millions de dollars, était de les remettre en état rapidement, moyennant le remplacement des fournitures et du matériel détruit ou gravement endommagé et, dans une moindre mesure, l'aide à la formation.

14. Grâce aux secours d'urgence fournis par le FISE jusqu'à la fin de 1979, quelque 200 000 enfants ont pu fréquenter l'école en 1980 dans 600 jardins d'enfants et 632 écoles primaires et intermédiaires (2 652 520 dollars). Par ailleurs, en 1980, la remise en état des services sociaux (416 000 dollars) a permis à 35 000 enfants de recevoir des soins et une assistance, soit directement, soit dans les centres sociaux et d'orientation.

15. Le programme d'alimentation en eau, d'une valeur approximative de 10,8 millions de dollars, est le plus important des programmes qui seront prolongés jusqu'au second semestre de 1980, grâce aux ressources additionnelles provenant de contributions spéciales mises à la disposition du FISE (360 000 dollars de sources canadiennes d'assistance - Agence canadienne de développement international et Comité canadien pour le FISE -, plus le solde du don de 6,5 millions de dollars de l'Agency for International Development des Etats-Unis).

16. Parmi les activités prévues pour le second semestre de 1980, on peut citer a) la fin de la livraison du matériel et des fournitures principalement destinées au programme d'alimentation en eau, et b) l'exécution, en coopération avec la FINUL, de petits projets d'auto-assistance dans le Sud du Liban.

17. Un vaste programme de reconstruction du Liban méridional, d'une durée d'un an et d'une valeur approximative de 20 millions de dollars des Etats-Unis, fait actuellement l'objet de négociations entre le FISE et le Conseil pour le développement et la reconstruction. Ce programme, qui a trait aux domaines de l'éducation, de la santé et de l'alimentation en eau potable prévoit, entre autres, la reconstruction et la remise en état de bâtiments et le rééquipement de plusieurs institutions.

C. Programme alimentaire mondial

18. Depuis le début des troubles au Liban, le Programme alimentaire mondial (PAM) a joué un rôle important en supervisant et en gérant les secours d'urgence apportés aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables.

19. Les déplacements massifs de population dus au conflit ont amené le PAM, au cours du premier semestre de 1980, à augmenter son assistance dont bénéficient 23 522 personnes dans 124 institutions.

20. L'aide du PAM a permis à ses bénéficiaires de demeurer dans les écoles et de poursuivre des études qu'ils auraient dû sinon interrompre et a amélioré leur régime alimentaire, et elle a donné aux institutions la possibilité de recevoir un plus grand nombre d'étudiants et de réduire les dépenses institutionnelles en liaison avec l'alimentation et des établissements supplémentaires, y compris des établissements scolaires ou de formation.

21. La poursuite de l'aide du PAM aux programmes d'alimentation institutionnelle se justifie encore pleinement et est très importante pour permettre au Liban de faire face à ses difficultés économiques et sociales actuelles. Pour être coordonnée avec les plans déjà établis par le Gouvernement libanais, l'aide alimentaire que le PAM accorde aux enfants, aux groupes vulnérables ainsi qu'aux jeunes inscrits dans différents types d'établissements scolaires et sociaux et à différents niveaux, commencera en octobre 1980 et s'étendra sur cinq ans (montant total de l'aide du PAM : 21 948 800 dollars). Le PAM fournira aux enfants et aux jeunes des repas préparés 365 jours par an. Il y aura 20 150 bénéficiaires en 1980 et un nombre total de 123 010 bénéficiaires sera atteint sur la période de cinq ans couverte par des projets qui porteront sur 144 internats et garderies d'enfants situés dans 75 régions différentes du Liban.

22. Outre ses effets nutritionnels, la fourniture de vivres aux mères à faible revenu et aux enfants fréquentant des centres de santé maternelle et infantile représente un progrès important en ce sens qu'elle permet de passer des soins curatifs aux soins préventifs et de dispenser une éducation sanitaire et nutritionnelle aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, d'enseigner des méthodes d'alimentation des enfants et les soins à donner aux enfants et d'organiser des programmes de planification de la famille et des campagnes d'immunisation (le projet comptera 24 000 bénéficiaires en 1980 et 178 600 bénéficiaires au cours des cinq ans sur lesquels il doit porter; il intéresse 75 centres de santé maternelle et infantile dont 34 ouvriront au début d'octobre 1980).

23. Le troisième élément principal de l'aide du PAM pour 1980 consiste à organiser des cantines (9 pour 1980 et 53 pendant le programme quinquennal) et les cuisines nécessaires pour fournir des repas chauds aux enfants des écoles primaires publiques et semi-privées (6 000 bénéficiaires en 1980 et un total de 44 650 enfants sur cinq ans).

24. Après interruption d'environ deux ans, le PAM entend relancer son projet concernant le développement intégré des régions montagneuses du Liban et d'une valeur initiale de 21 millions de dollars au total (solde du budget pour 1980 : 4,6 millions de dollars). Il s'agit d'un projet du type "alimentation au service du développement" visant à promouvoir l'agriculture en construisant des murs de retenue pour les cultures en terrasses, des treillis et des clôtures en grillage, des réservoirs en béton, des réservoirs en terre, des routes de desserte et d'accès et des toits en béton.

25. Dans le Sud, le PAM a converti son programme de secours d'urgence de 1980 en un projet destiné à réparer les maisons endommagées par la guerre. L'objectif est d'apporter une aide aux personnes déplacées, de les encourager à rejoindre leur foyer et à réparer leur maison et de les inciter à demeurer sur leur terre. Les bénéficiaires (29 200 personnes), à qui le Conseil du Sud a accordé des dons, ont reçu des vivres du PAM pour une valeur de 1 363 000 dollars. Ce projet de rémunération du travail par des vivres, qui relève pratiquement des secours d'urgence, s'est révélé être un très bon atout pour la reconstruction et le relèvement car il a encouragé les bénéficiaires à retourner dans leur village et à reprendre une vie normale. Il faut noter que ces personnes ont continué par elles-mêmes les travaux de réparation de leurs maisons après l'arrêt de l'assistance fournie par le PAM, et que certaines ont acheté des meubles avec les économies qu'elles ont pu réaliser du fait que le PAM leur avait fourni des vivres.

/...

D. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

26. A la suite des troubles qui se sont produits au Liban depuis 1975, le gouvernement s'est trouvé devant le problème critique des personnes déplacées, dont le nombre, estimé à 250 000 en 1976, est passé à un million en 1978. Un déplacement de population aussi important constituait, pour le pays, une menace politique, sociale et économique et représentait lui-même un facteur de tension.

27. Sur la demande des autorités compétentes, le HCR a pris, face à cette situation, toute une série de mesures pertinentes depuis 1976. Il a fourni des secours d'urgence de 1976 à 1978 et, en 1977, il a entrepris un programme de relèvement dans plus de 85 villages disséminés dans l'ensemble du territoire, y compris le sud. Le but de ce programme était de faciliter le retour des personnes déplacées dans leur village d'origine. Il comportait des dons destinés, d'une part, à la reconstruction et à la remise en état des maisons et, d'autre part, au financement de petits projets économiques et sociaux ayant pour but d'aider les villageois à se rendre autonomes. Des organismes gouvernementaux, tels que le Haut Comité pour les secours, le Conseil pour le Sud ou le Ministère du logement et des coopératives ainsi que des organismes bénévoles comme la Save the Children Federation et le Secours catholique ont pris une part active à l'exécution de ce programme. De 1976 à 1979, le HCR a dépensé plus de 5,5 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exécution des projets précités.

28. En juillet 1980, le nombre des personnes déplacées au Liban qui avaient besoin d'une assistance était encore de l'ordre de 300 à 400 000, dont 150 000 originaires du sud et les autres du reste du pays. Quelque 35 000 maisons sont encore partiellement endommagées ou détruites. Assurer le retour et la réintégration de ces personnes déplacées dans leurs villages d'origine devrait constituer une tâche prioritaire. Ce serait en effet la preuve d'un retour à la stabilité, la réaffirmation concrète de la politique de coexistence pluricommunautaire adoptée par le gouvernement et un moyen de normaliser la vie sociale et économique. Par ailleurs, cela permettrait, à long terme, une répartition plus rationnelle de la main-d'oeuvre et aiderait à freiner l'exode des populations rurales vers la misère des zones urbaines périphériques.

29. Le HCR supervise actuellement un programme de relèvement économique et social, d'une valeur de 218 565 dollars des Etats-Unis, mis en oeuvre, dans sept villages libanais, par une commission mixte composée du Ministère du logement et des coopératives, de l'Union nationale des crédits coopératifs et de la Save the Children Federation. Le programme comprend, entre autres, la construction de routes de desserte dans les zones agricoles, la création d'un atelier de menuiserie, la construction de canaux d'irrigation, le creusement de puits et l'achat d'un tracteur, et concerne les villages suivants : Abadiyeh, Chouite, Jouar El Houz dans la province du Mont-Liban; Ras Nhash, Beit Aoukar, et Beit Mellat au nord du Liban, et Qaa' dans la province de Bekaa. Les activités entreprises dans ces villages doivent être menées à terme à la fin de 1980.

/...

30. En ce qui concerne le sud du Liban, un projet d'achat de matériel de forage et de creusage de puits dans des villages a été terminé en décembre 1979. Ce projet, d'un coût de 65 000 dollars des Etats-Unis, faisait suite à un accord conclu entre le HCR et l'Union nationale des crédits coopératifs (UNCC). Pour exécuter ce projet, l'UNCC a aidé à créer une coopérative locale dirigée par le maire du village d'Adsheets afin de recevoir et d'utiliser le matériel et de creuser les puits. Quatre puits ont ainsi été creusés dans les villages de Kafasseer, Kakaieh el Jisr, Adsheets et Ksaibeh.

31. Le HCR envisage d'entreprendre, dans le sud du Liban, en coopération avec le FISE et, ultérieurement, la FINUL et l'OMS, un projet d'équipement de centres de santé. Un montant de 53 000 dollars des Etats-Unis a déjà été alloué pour l'exécution de ce projet qui doit être exécuté en 1980-1981.

E. Organisation internationale du Travail

32. La période actuelle, marquée par une stabilité relative, a permis au gouvernement d'entreprendre, avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du PNUD, le développement de services requis de façon urgente dans deux secteurs importants : formation professionnelle des jeunes et des adultes et assistance au Fonds national de sécurité sociale.

Les troubles ont eu de graves répercussions sur la situation en matière de main-d'oeuvre. Quelque 300 000 travailleurs immigrés ont quitté le Liban pour des raisons de sécurité alors même que les travailleurs libanais émigraient vers les pays du Golfe et dans d'autres régions. Par ailleurs, l'insécurité a restreint la liberté de déplacement des travailleurs d'une zone à l'autre du pays. L'exode de la main-d'oeuvre du sud vers le nord a vidé progressivement le sud de sa force de travail sans résoudre pour autant les problèmes de main-d'oeuvre qui se posent dans les zones où ces travailleurs se sont rendus, du fait qu'ils ne possédaient pas les qualifications requises. Le Liban est donc handicapé par une répartition inégale des travailleurs entre les régions - main-d'oeuvre non qualifiée excédentaire dans certaines villes et régions, insuffisante dans d'autres. En outre, nombre de jeunes se sont trouvés contraints, à cause de l'insécurité, d'abandonner leurs études et de se lancer dans des activités belliqueuses, privant ainsi le Liban d'une part importante de sa population active. Le projet de formation professionnelle de l'OIT, d'un coût de 399 650 dollars, vise à organiser des cours de formation professionnelle de brève durée à l'intention des jeunes et des adultes. Ces cours, qui sont dispensés aux travailleurs en cours d'emploi et dans des centres de formation, sont censés doter le marché du travail d'une main-d'oeuvre qualifiée. Le programme comprend une formation initiale qui doit permettre aux stagiaires d'acquérir les qualifications nécessaires pour trouver un emploi adéquat, d'améliorer celles qu'ils possèdent ou de se recycler en fonction des besoins de l'industrie. La priorité sera donnée à la formation dans les branches où il est nécessaire de remplacer les travailleurs qui ont émigré, l'accent étant mis sur les besoins en matière de développement et de reconstruction.

/...

33. Le deuxième projet, d'un coût de 160 450 dollars, vise à aider le Fonds national de sécurité sociale à réorganiser ses activités afin de pouvoir assumer ses responsabilités.

34. L'OIT participe à un projet commun avec l'UNESCO en vue de relancer l'enseignement technique et la formation professionnelle.

35. Outre les projets susmentionnés, l'OIT exécute également un projet de planification de la main-d'oeuvre financé par le PNUD et concernant une évaluation préliminaire de la situation au Liban en ce qui concerne la main-d'oeuvre et le marché du travail. La première phase du projet est terminée et le projet lui-même vient d'être prolongé afin de permettre la réalisation d'une étude sur les besoins en main-d'oeuvre dans le cadre du plan de reconstruction du Liban.

F. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

36. Malgré les conséquences désastreuses des conflits sur l'agriculture, aussi bien sur le plan humain que sur le plan économique, ce secteur conserve une place importante dans l'économie libanaise et contribue encore à améliorer l'équilibre entre les zones urbaines et rurales. Cependant, l'agriculture ne domine pas l'économie libanaise, encore que près de 40 p. 100 de la population dépende de ce secteur qui représente à peu près 9 p. 100 du PIB, 27 p. 100 des exportations et 22 p. 100 des importations. Environ 30 p. 100 de la valeur totale de la production agricole provient de l'arboriculture fruitière, et le secteur de l'élevage, qui était l'une des principales sources agricoles de la richesse du Liban, représente approximativement 35 p. 100 de la production.

37. A l'heure actuelle, le pays est de plus en plus tributaire des importations pour satisfaire ses besoins en produits alimentaires et en bétail (73 p. 100 des importations agricoles), car la production agricole a été fortement perturbée par la guerre, et, depuis 1976, les déplacements de population et l'insécurité ont fait de l'agriculture un secteur relativement négligé.

38. Il est maintenant urgent de développer de façon rationnelle l'agriculture. Le gouvernement a fait face aux problèmes agricoles du pays en lançant en 1977, avec l'assistance de la FAO, un programme quinquennal mettant l'accent sur le développement de l'agriculture et de l'élevage et visant à renforcer d'importants secteurs agricoles en entreprenant de nouvelles activités.

39. Depuis le début du cycle 1977-1981 du PNUD, un montant total de 4 450 453 dollars (soit 40 p. 100 du CIP total) a été alloué au financement de 18 projets conjoints FAO/PNUD, dont 15, d'un coût total de 1,9 million de dollars pour 1980, sont encore en cours. Huit autres projets, d'un coût de 2 817 500 dollars, sont encore à l'étude et au stade de la planification. Dans le cadre de son programme ordinaire, la FAO a aussi financé quatre projets d'un coût de 162 000 dollars.

40. Les projets de la FAO couvrent quatre secteurs principaux : élevage (importation de vaches, centres laitiers, vaccins pour la volaille, services vétérinaires, insémination artificielle, etc.), formation destinée à 50 ingénieurs et techniciens, projets d'investissement (projets hydro-agricoles, commercialisation de produits agricoles, sériciculture, etc.), production de semences céréalières, oléiculture, apiculture, pépinières).

41. En octobre 1980 s'achèvera une étude intéressante réalisée pour un projet conjoint du PNUD et de la FAO sur la reconstruction et le développement à long terme du secteur agricole. Les objectifs immédiats de ce projet sont de promouvoir un nouvel essor des divers services et bureaux du Ministère de l'agriculture, de proposer une stratégie de relèvement et de développement à long terme pour l'agriculture libanaise, de développer dans le cadre de cette stratégie un programme d'action portant sur trois ans, d'établir les bases d'un projet de restructuration et de réorganisation du Ministère de l'agriculture, de prévoir les besoins en assistance technique dans les différents domaines d'activité du Ministère.

42. A l'heure actuelle, la FAO n'a entrepris aucun projet intéressant spécifiquement le sud du Liban, mais la population agricole de cette région bénéficiera d'un certain nombre de projets approuvés récemment (c'est le cas, notamment, du projet visant à améliorer et développer la production des olives - LEB 79/009, et du centre pilote pour la recherche appliquée et la vulgarisation de la plasticulture - LEB 80/001).

43. Il faudrait, dans un premier temps, améliorer sensiblement l'environnement et les conditions de la production agricole afin que cette production puisse s'accroître rapidement. Il faudrait parallèlement intensifier les études de préinvestissement et autres travaux préparatoires afin de remettre sur pied et développer l'infrastructure matérielle et institutionnelle de la région. A long terme, ces mesures permettraient de réaliser un développement rural intégré et de relever le niveau de vie des populations agricoles du sud.

44. Le plan d'action immédiate proposé prévoit la mise à exécution rapide des projets suivants :

- a) Définition, dans le cadre du projet intitulé "Assistance technique et formation pour le développement agricole et rural", des incidences spatiales et l'échelonnement des projets identifiés durant l'étude perspective du développement agricole (LEB 79/013). Un programme détaillé à court terme pour le sud sera établi en toute priorité. Par ailleurs, les efforts faits pour rétablir les bases des statistiques agricoles permettront d'examiner, de suivre et d'évaluer l'état de l'agriculture et de mieux se rendre compte de l'importance et du type d'assistance nécessaire dans le sud.
- b) Fourniture, en priorité, d'une assistance technique et de ressources financières extérieures pour le développement de l'irrigation et des installations hydrauliques (y compris, le cas échéant, le défrichement et la mise en valeur de terres), notamment pour les trois projets suivants :

/...

- i) Réparation, modernisation et développement de petits réseaux d'irrigation desservant plusieurs fermes ou un ou deux villages (qui actuellement souffrent beaucoup d'un manque d'entretien, de pertes importantes d'eau ainsi que d'une faible efficacité de l'utilisation de l'eau, d'une mauvaise gestion, etc.
- Superficie couverte : 8 500 ha.
- Coût estimatif : 12 millions de livres libanaises sur une période de cinq ans;
- ii) Mise en valeur des ressources hydrauliques souterraines dans des zones où ces ressources seraient de toute évidence très importantes (localisation, exploitation et installation de puits).
- Superficie couverte : 500 ha.
- Coût estimatif : 7,5 millions de livres libanaises sur une période de cinq ans;
- iii) Remise en état et modernisation du projet d'irrigation Qasmieh (4 000 hectares environ consacrés à l'horticulture, principalement à l'agrumiculture).
- Coût estimatif : 30 à 50 millions de livres libanaises sur une période de 10 ans.
- c) Exécution du projet du FIDA concernant le développement agricole et le relèvement des zones rurales. Ce projet, d'un coût de 15 millions de dollars des Etats-Unis environ, comprend trois domaines d'intervention liés à des projets d'assistance technique visant à renforcer les administrations participant au projet (ce qui est essentiel pour en assurer une gestion efficace). Bénéficieront de ce projet les petits exploitants du sud et d'autres régions du pays. Les activités comprendront :
- i) La construction de routes dans les campagnes
- Coût de l'investissement : 32,5 millions de livres libanaises, dont 70 p. 100 en devises étrangères;
- ii) La restauration de la production laitière : achat d'animaux destinés à la production laitière et assistance institutionnelle.
- Coût de l'investissement : 18,4 millions de livres libanaises, dont 80 p. 100 en devises étrangères;
- iii) Prêts aux petits exploitants agricoles (crédit coopératif).
- Coût de l'investissement : 15,7 millions de livres libanaises, dont 70 p. 100 en devises étrangères.

/...

d) Fourniture d'une aide directe à la production agricole dans le sud du Liban : un certain nombre de mesures particulières et importantes dans des secteurs qui offrent de bonnes perspectives de production et où une aide technique et matérielle doit être accordée d'urgence. Une assistance directe à la production sera fournie sous diverses formes (facteurs de production, plants d'arbres fruitiers, petites machines agricoles et outils, crédit, vulgarisation et formation, etc.) aux groupements de villages, aux coopératives, etc. par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental central en coopération avec les institutions régionales existantes intéressées. Dans les domaines suivants, certaines mesures devront faire l'objet d'une haute priorité :

- i) Plantation de mûriers et sériciculture (dans des régions où le sol est pauvre, pris sur la culture du tabac).
Coût estimatif : 1 million de livres libanaises par an, pour une superficie de 100 ha;
- ii) Aide visant à améliorer la qualité de la production du tabac dans les exploitations familiales.
Coût estimatif : 500 000 livres libanaises par an;
- iii) Production et distribution de plants homologués d'arbres fruitiers, y compris d'oliviers (pépinières).
Coût estimatif : 300 000 livres libanaises par an;
- iv) Apiculture (distribution de 1 000 ruches par an et d'autres fournitures).
Coût estimatif : 150 000 livres libanaises par an;
- v) Distribution de semences céréalières améliorées (200 tonnes par an, au coût de 200 000 livres libanaises, frais de transport compris);
- vi) Aide à l'élevage domestique de volailles et autres petits animaux.
Coût estimatif : 500 000 livres libanaises par an.

Chacun de ces six éléments requiert une attention particulière, d'où la nécessité de fournir une assistance directe pour répondre aux besoins urgents de la population locale. L'assistance technique aux exploitants agricoles pourrait être fournie dans le cadre des projets suivants FAO/PNUD : LEB/78/007 pour les semences céréalières, LEB/79/009 pour l'oléiculture et LEB/79/015 pour l'apiculture. Une assistance technique supplémentaire devra être prévue pour les autres éléments (tabac, production animale, sériciculture).

Coût estimatif : 900 000 livres libanaises par an.

/...

- e) Construction et mise en service, sur le littoral sud, d'un poste de commercialisation publique (emballage, etc.) pour les agrumes, devant être géré par le Service des cultures fruitières.

Coût estimatif : 1 600 000 livres libanaises, y compris le bâtiment et le matériel, mais à l'exclusion du terrain.

G. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

45. Les problèmes auxquels se heurte le Liban dans le domaine de l'éducation depuis le début de la guerre sont dus au fait que l'éducation n'est pas reconnue comme un élément essentiel du développement global et que le lien n'a pas été fait entre la capacité d'accueil et l'efficacité du système éducatif. Un certain nombre d'autres facteurs contribuent également à freiner le développement du secteur de l'enseignement au Liban, notamment une concentration administrative excessive et un taux élevé de migration rurale, principalement en provenance du sud, qui ont accéléré le développement du secteur tertiaire et inondé le marché du travail de travailleurs non qualifiés.

46. La gravité de ces problèmes et les difficultés socio-économiques qu'ils entraînent les placent au premier plan des préoccupations du gouvernement. Sur la demande de celui-ci, l'UNESCO a étudié les effets du système éducatif ainsi que le contenu de l'enseignement technique dans l'optique des besoins en matière de développement. A la suite de cette étude, l'UNESCO a mis sur pied trois projets importants :

- a) Assistance technique à la Faculté d'ingénierie de l'Université du Liban (998 620 dollars) (de 1980 à 1983). Le projet consiste à aider l'Université du Liban à établir une Faculté d'ingénierie et à mettre sur pied un système de formation des ingénieurs dans différentes disciplines.
- b) Développement de l'enseignement technique (990 600 dollars), en collaboration avec l'OIT (1980 à 1983). Le but de ce projet est d'aider les bénéficiaires à acquérir une formation dans différents domaines afin de leur permettre de s'adapter du point de vue technique à différentes situations professionnelles. Ce projet a déjà fait l'objet d'une assistance technique et d'un prêt de 6,6 millions de dollars de la Banque mondiale, ainsi que d'une aide au titre de nombreux programmes bilatéraux (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Agency for International Development des Etats-Unis).
- c) Développement de l'éducation scientifique (prêt de 9 750 000 dollars de la Banque islamique de développement).

47. L'UNESCO équipera les laboratoires de physique, de chimie et de biologie de 120 écoles secondaires et créera des ateliers polyvalents pour l'enseignement scientifique dans 500 autres écoles publiques. Il est également prévu de fournir la même assistance à 20 écoles normales et d'organiser des stages de recyclage.

/...

48. Par ailleurs, l'UNESCO a mené deux études, l'une sur les moyens de décentraliser l'administration de l'éducation nationale afin de donner plus de pouvoirs aux administrateurs et aux directeurs d'écoles au niveau provincial et l'autre sur les nouvelles tendances à suivre en matière d'éducation professionnelle et technique au Liban de façon à faire face aux besoins urgents en techniciens de niveau intermédiaire, et en travailleurs qualifiés et semi-qualifiés.

49. L'UNESCO a invité les autorités gouvernementales du Liban à participer à quatre séminaires, journées d'études et réunions de caractère régional, auxquels ont pris part un total de 22 spécialistes libanais.

50. En décembre 1979, l'UNESCO a envoyé au Liban, sur la demande du gouvernement, une mission dont l'objet était de déterminer les besoins de la région sud, en particulier dans le domaine de l'éducation. Elle a recommandé d'entreprendre les projets ci-après :

- a) Enseignement technique et professionnel. La mission a proposé de créer six ateliers, quatre dans l'école secondaire mixte de Tyr et deux dans l'école de formation professionnelle de Sayda, et de fournir six unités mobiles (coût total : 4 165 450 dollars).
- b) Réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Il s'agit de mettre au point immédiatement un plan d'action à long terme pour répondre aux différents besoins des personnes handicapées. Il est évident aujourd'hui qu'au moins 10 p. 100 de la population du sud a besoin de programmes spéciaux d'enseignement et de rééducation. La mission propose de créer un centre pour les personnes souffrant d'un retard du développement, trois garderies pour les enfants et les jeunes adultes arriérés mentaux, une école avec internat pour les sourds et un foyer d'accueil-centre de formation pour les enfants et les jeunes adultes arriérés mentaux (coût total : 3 591 150 dollars).
- c) Etablissements et équipement scolaire. On estime qu'au moins 40 p. 100 des 413 bâtiments scolaires du sud nécessitent des travaux de réparation et d'entretien. D'autre part, il n'y a pas assez de bâtiments scolaires à tous les niveaux. Les propositions de l'UNESCO concernent la réparation et l'entretien de bâtiments scolaires, la reconstruction d'écoles entièrement détruites (66 écoles devront être reconstruites, dont 22 dans le cadre de la phase I du projet relatif au développement du système d'enseignement), l'installation et l'équipement de laboratoires et de bibliothèques dans cinq écoles secondaires du premier cycle et enfin la construction d'abris anti-aériens dans 32 écoles (coût total : 41 334 089 dollars).

H. Organisation mondiale de la santé

51. Dans la situation actuelle du Liban, le domaine de la santé, et plus particulièrement la mise en place d'institutions sanitaires dans les zones rurales, mérite manifestement une assistance plus importante de la part du système des Nations Unies. A cet égard, l'OMS a organisé, avec l'aide du PNUD et avec la coopération du FISE et de la FINUL, un programme actif d'assistance technique dans le but de réorganiser le réseau des services de santé du pays. Le Ministère de la santé s'occupe des problèmes de santé courants et des problèmes administratifs. Plus de 50 p. 100 du budget de la santé (plus de 50 millions de livres libanaises) est consacré à 60 cliniques privées et au remboursement des soins dont bénéficient les pauvres. L'OMS a donc fourni une assistance au Ministère de la santé en restructurant les unités gouvernementales responsables de la politique de la santé et en leur donnant des conseils.

52. Malgré les troubles et le manque de personnel qualifié dû à l'insécurité de certaines zones, l'OMS a continué à livrer des médicaments et du matériel et à envoyer des équipements médicaux et des appareils de rééducation aux institutions et aux services qui en avaient un besoin urgent : une banque du sang mobile dans le sud (Sayda) et une au Mont Liban (Baabda), un groupe de radiographie mobile au sud et un volume important de matériel au centre de Beit Chehab pour les handicapés physiques.

53. L'OMS a financé ces activités au titre de son budget ordinaire et ses engagements de dépenses pour l'exercice biennal 1980-1981 s'élèveront à 1 211 000 dollars dont 266 400 dollars, qui étaient destinés aux bourses d'études, sont déjà épuisés. En ce qui concerne l'exercice biennal 1982-1983, la contribution au titre du budget ordinaire sera de 1 155 400 dollars.

54. Deux importants projets de coopération technique, financés par le PNUD, ont été mis en place par l'OMS qui en est l'agent d'exécution. Il s'agit des projets suivants :

- a) Le Plan national de gestion des déchets, pour le ramassage et l'évacuation des déchets et des eaux usées, sera mis en place progressivement et offrira des solutions réalistes aux besoins du pays jusqu'en l'an 2000. A cette fin, quatre zones urbaines seront sélectionnées sur une base régionale là où le ramassage et l'évacuation des déchets et des eaux usées sont le plus urgents et le plus nécessaires (budget total pour 1979-1981 : 1 493 893 dollars, avec un apport supplémentaire de 657 000 dollars pour 1982-1983).
- b) Services de laboratoire de santé publique. Le but de ce projet est de renforcer le laboratoire central de Beyrouth et de réorienter ses activités vers la santé publique en coordination avec les services épidémiologiques. Il vise aussi à créer six laboratoires provinciaux et à assurer la formation de techniciens pour la recherche appliquée (budget total pour 1980-1981 : 813 000 dollars, avec un apport supplémentaire de 787 000 dollars pour 1982-1983).

/...

55. L'assistance que l'OMS fournit au Ministère de la santé au titre de son budget ordinaire consiste à coopérer avec ce ministère pour réorganiser et renforcer les services épidémiologiques et les services d'hygiène du milieu et pour l'aider à élaborer un programme détaillé de lutte contre les maladies transmissibles et les zoonoses et de contrôle des vecteurs, des aliments, de l'eau, des produits laitiers et du personnel qui manipule les aliments.

56. La coopération technique avec le FISE et la FINUL se poursuit dans le sud là où la population est totalement dépourvue de toute assistance médicale et sanitaire. Le gouvernement ayant décidé de relancer son programme de vaccination, l'OMS, le FISE et la FINUL ont entrepris, sur la demande du ministère, une campagne de vaccination (diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, et tuberculose) dans les zones contrôlées par le FINUL et par les forces "de facto".

I. Banque mondiale

57. La Banque mondiale aide le gouvernement, avec le concours des organismes des Nations Unies, à faire face au grave déséquilibre économique et social qui a empêché le pays de se développer d'une façon harmonieuse et équilibrée. Dans l'immédiat, la Banque axe ses efforts sur la recherche de moyens permettant d'éliminer les principaux goulets d'étranglement qui font obstacle à la reprise de l'activité économique et aide les autorités à rétablir un minimum de services de base.

58. Les objectifs immédiats de la Banque mondiale sont, entre autres, les suivants :

- a) La remise en service du port de Beyrouth. Le coût a été estimé en 1978 à 225 millions de livres libanaises (67 millions de dollars) et le financement sera assuré en partie par la Banque mondiale (23 millions de livres libanaises, soit 6,9 millions de dollars) et par des prêts du Fonds arabe de développement économique et social (64 millions de livres libanaises, soit 19 millions de dollars) et du Fonds d'Abou Dhabi (39 millions de livres libanaises, soit 11,6 millions de dollars).
- b) Alimentation en eau, évacuation des eaux usées et assainissement. Le projet vise à remettre en état les installations d'alimentation d'eau et d'assainissement et à élaborer des projets à long terme de reconstruction et de développement du réseau alimenté par les eaux du fleuve Litani et du réseau d'assainissement.
- c) Routes. Un prêt de 33 millions de dollars a été consenti au gouvernement pour achever la construction d'un tronçon de l'autoroute Beyrouth-Tripoli, acheter du matériel d'entretien des routes, réaliser une étude de faisabilité concernant la construction d'un boulevard périphérique à Beyrouth et des études de faisabilité de la route Beyrouth-Damas.
- d) Enseignement. La Banque a consenti un prêt de 6,6 millions de dollars au gouvernement au titre du projet de fourniture de matériel d'enseignement technique et de formation professionnelle exécuté par l'UNESCO.

/...

J. Union internationale des télécommunications

59. Un projet d'un coût de 319 824 dollars (1980 : 193 000 dollars) financé par le PNUD a pour but d'aider la Direction générale des télécommunications à former du personnel nouveau et à recycler le personnel en place dans les diverses branches des télécommunications. Il s'agit d'un projet pilote qui sera étendu s'il donne des résultats positifs, le mauvais fonctionnement des services de télécommunication étant imputable dans une large mesure au manque de personnel d'entretien qualifié (six experts de la formation prêteront leur concours).

K. Organisation de l'aviation civile internationale

60. Un projet d'un coût de 270 120 dollars (1980 : 126 000 dollars) financé par le PNUD a pour objectif d'aider le CASC (Centre de sécurité des vols) à rattraper le retard accumulé pendant les troubles. Le Centre dispense une formation au niveau régional dans la plupart des branches de l'aviation civile (contrôle aérien, technique, gestion des aéroports, brigade d'incendie, économie de l'aviation) (un conseiller technique en chef et cinq instructeurs consultants prendront part à ce projet).

61. Un autre projet d'un coût de 144 579 dollars, financé par le PNUD (avec une contribution de 150 000 dollars du gouvernement au titre de la participation aux coûts), a pour objet d'aider le Directeur général de l'aviation civile en lui assurant les services d'experts qui aideront à améliorer l'efficacité du Département de l'aviation civile (cinq experts dans les domaines suivants : exploitation des vols, navigabilité, électronique, transports aériens, planning et météorologie).

L. Département de la coopération technique
pour le développement (ONU)

62. Un projet d'un coût de 663 000 dollars (1980 : 520 000 dollars), financé par le PNUD, a pour but d'aider le Département des routes du Ministère des travaux publics à préparer les spécifications techniques en vue de l'achat d'équipement, à former le personnel d'entretien et à rééquiper le laboratoire de mécanique des sols.

ANNEXE II

Notes du Représentant résident sur les activités en cours et prévues du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le développement et la reconstruction du Liban

A. Rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

1. Il n'est peut-être pas inutile de décrire brièvement dans ses grandes lignes le rôle central que joue le PNUD dans le cadre des activités de développement du système des Nations Unies.
2. Parmi les organisations internationales, le PNUD est celle qui constitue la source principale d'assistance technique, accordée sous la forme de dons. Son rôle central a été défini dans la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1970, également désignée sous le nom de "consensus". Au niveau national, le programme de pays constitue le principal moyen d'action dont dispose le PNUD pour s'acquitter de ce rôle. Il s'agit d'un document exposant en termes assez souples les modalités d'utilisation des ressources allouées à un pays pour un cycle de programmation donné d'une durée de cinq ans. Le descriptif du programme de pays est élaboré avant chaque cycle de programmation par le gouvernement et le Représentant résident du PNUD, lequel est entièrement responsable de l'élaboration de ce document pour le compte du système des Nations Unies. Avant d'entrer en vigueur, chaque programme de pays doit être présenté au Conseil d'administration du PNUD pour approbation.
3. Le descriptif du programme de pays porte sur tous les projets d'assistance technique qu'il est prévu de financer au moyen des chiffres indicatifs de planification du PNUD et qui doivent être exécutés par ses agents d'exécution, c'est-à-dire la grande majorité des programmes internationaux d'assistance exécutés à titre de dons dans les pays.
4. En ce qui concerne le Liban, les travaux préparatoires à l'établissement du programme de ce pays pour le troisième cycle (1982-1986) ont déjà commencé.
5. Il convient de souligner que les institutions spécialisées de l'ONU devraient largement contribuer à l'élaboration du programme de pays en fournissant des conseils au gouvernement sur sa demande, ainsi qu'au Représentant résident. Ces institutions peuvent fournir un appui aux opérations de programmation par pays dans leurs secteurs de compétence, notamment en réalisant des analyses sectorielles. Elles peuvent aussi aider les gouvernements à élaborer des programmes concrets à partir des objectifs fixés, en particulier en ce qui concerne les activités d'assistance technique.
6. Il convient de noter qu'il est indiqué au paragraphe 33 de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale (Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies) que "le système de programmation par pays du PNUD devrait être utilisé comme l'un des cadres de référence pour les activités opérationnelles exécutées et financées par les organismes des Nations Unies à l'aide de leurs propres ressources".

/...

7. Cela implique bien sûr que s'il est bien conçu, tout programme de pays doit, tant par sa nature que par ses éléments, être intimement lié avec les objectifs prioritaires du gouvernement ou avec ceux d'entre eux qui, à son avis, se prêtent le mieux aux activités d'assistance technique de l'ONU.

8. Le principal enseignement que l'on peut tirer de l'expérience acquise au cours des deux premiers cycles de programmation peut être résumé dans les termes ci-après :

La nouvelle méthode de programmation devrait conduire à un programme de pays dynamique dont les grandes lignes sont définies dans le descriptif correspondant et qui doit suivre l'évolution progressive des programmes et des activités de développement des gouvernements, afin de rester constamment adapté aux priorités et aux objectifs nationaux.

Il en est résulté la notion de programmation continue, et aussi l'importance de la participation des institutions spécialisées, qui sont mieux que les représentants résidents en mesure d'avoir un avis technique sur les besoins sectoriels perçus par les gouvernements et de leur servir de conseillers s'ils le souhaitent.

10. Outre les programmes de pays, le rôle central que joue le PNUD dans le cadre des activités d'assistance technique du système des Nations Unies (par opposition aux prêts et à l'aide financière pure) se manifeste également par les responsabilités qu'exercent les représentants résidents à l'égard des projets financés à partir de programmes et de fonds qui ont été placés sous l'autorité de l'Administrateur du PNUD, comme par exemple le programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, le Fonds intérimaire pour la science et la technique, etc.

11. Dans le cadre du rôle central qui incombe au PNUD, les représentants résidents de cet organisme sont également appelés à représenter sur le terrain des organismes et des organes de l'ONU tels que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Programme alimentaire mondial, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département de la coopération technique pour le développement, la CNUCED et le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, etc. Ainsi, les bureaux extérieurs du PNUD sont amenés à assurer au niveau national, en consultation avec les divers services centraux concernés, la programmation, le suivi et la supervision de projets financés au moyen de fonds confiés aux organismes et organes susmentionnés ou gérés par eux.

12. Enfin, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, les représentants résidents du PNUD dans la plupart des pays ont été ou seront bientôt nommés par le Secrétaire général coordonnateurs résidents des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. En tant que tels, ils seront chargés principalement d'assurer au nom du système des Nations Unies

la responsabilité globale et la coordination des activités opérationnelles menées au niveau des pays, de jouer un rôle de chef d'équipe et de donner une dimension multidisciplinaire aux programmes sectoriels d'aide au développement entrepris au niveau des pays.

13. Cette disposition n'est pas applicable au Liban dans la mesure où l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/146, a décidé de constituer un comité mixte de coordination des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour coordonner l'assistance fournie au Gouvernement libanais aux fins de la reconstruction et du développement du pays. Ce comité est présidé par un coordonnateur.

14. En conséquence, bien que le bureau du PNUD ait l'intention de s'acquitter pleinement de son mandat et de fournir tous les services que l'on attend de lui, le Représentant résident estime que pour toutes les questions importantes, les tâches de programmation qui lui incombent devraient être menées en consultation permanente avec le Coordonnateur de l'ONU, eu égard en particulier au rôle que doit jouer le programme de pays en tant que cadre de référence pour les activités qui ne sont pas financées par le PNUD.

15. Le Comité mixte de coordination des Nations Unies s'occupe exclusivement du Liban mais il fournit un modèle dont on peut utilement s'inspirer pour :

- a) La programmation continue par pays, avec la participation des divers organismes;
- b) L'exécution des fonctions de coordination élargies qui viennent d'être confiées au Représentant résident.

16. Le Comité, sous la direction du Coordonnateur des Nations Unies, est chargé de la coordination de toutes les activités d'assistance de l'ONU concernant la reconstruction et le développement du Liban. Bien que le Comité mixte de coordination soit doté de pouvoirs consultatifs, c'est au Coordonnateur des Nations Unies qu'incombe, en dernière analyse, la responsabilité de la coordination pour l'Organisation. La création de ce poste ne modifie en rien les droits ou les mandats statutaires des organismes des Nations Unies, tels qu'ils ont été établis par d'autres résolutions de l'Assemblée générale et définis ou complétés sous d'autres rapports par les décisions adoptées par les organes directeurs de ces organismes. Elle ne modifie pas non plus les lignes de communication directes des organismes avec leurs représentants sur le terrain et, par leur intermédiaire, ou par d'autres canaux, avec le gouvernement.

17. Il ressort de ce qui précède que, à l'exclusion des fonctions au titre de la "reconstruction" qui s'appliquent à la situation particulière du Liban, les fonctions du Coordonnateur des Nations Unies dans ce pays sont tout à fait analogues à celles dont seront bientôt investis les représentants résidents dans leur rôle de coordonnateur résident.

/...

18. Le Coordonnateur des Nations Unies nommé par le Secrétaire général, M. Iqbal Akhund, a rejoint son poste à Beyrouth fin septembre 1979, un mois et demi environ avant l'arrivée du nouveau Représentant résident, et il a immédiatement créé le Comité mixte de coordination. Le Comité se réunit une fois par mois, sous la présidence du Coordonnateur ou, en son absence, du Représentant résident. Le cas échéant, des réunions extraordinaires sont convoquées sur une base ad hoc. L'ordre du jour très peu formel d'une réunion ordinaire est le suivant :

- a) Brève allocution liminaire du Coordonnateur des Nations Unies.
- b) Note introductive succincte du Représentant résident sur l'état d'avancement du programme d'activités financées par le PNUD ou d'activités relevant de ce dernier organisme.
- c) Discussion générale de la situation du pays, en particulier en ce qui concerne les activités d'assistance de l'ONU. Les priorités assignées par le gouvernement, qui, au Liban, doivent être plus souples que dans d'autres pays en raison de la situation particulière où se trouve ce pays, sont examinées et commentées.
- d) Bref exposé par chacun des chefs de mission technique de l'ONU de ses activités au cours du mois précédent. Exposé plus détaillé des activités prévues pour la période suivante, essentiellement du point de vue de ses relations avec ses homologues de l'administration libanaise, des plans et programmes de ces derniers, de leurs besoins en matière d'assistance technique, etc.
- e) Conclusion de la réunion avec l'élaboration d'un plan d'action pour la période suivante.

19. L'existence et le bon fonctionnement du Comité mixte de coordination des Nations Unies contribuent notablement à harmoniser et à structurer, conformément aux objectifs du gouvernement, les activités opérationnelles du système des Nations Unies au Liban. En fait, la création du Comité a suscité un esprit de coopération sincère entre les organisations. Elle a, dans une très large mesure, permis d'éliminer au Liban la rivalité entre les organisations pour l'obtention des fonds au titre du CIP et autres formes de surenchère interorganisations qui compliquent généralement la tâche du Représentant résident. Chaque réunion du Comité mixte de coordination est en fait une petite tribune où les représentants des organismes techniques, se fondant sur les priorités fixées par le gouvernement, prennent des engagements au sujet de leurs activités ultérieures - ce qu'ils vont faire et, chose peut-être plus importante encore, ce qu'ils ne vont pas faire.

20. Les résultats recensés mois après mois indiquent que le Comité sera un instrument extrêmement efficace tant au cours du prochain cycle que lors de la programmation qu'effectuera le gouvernement pour assurer de manière continue la coordination des activités du système, grâce à l'instauration d'une coopération meilleure et plus ouverte entre le PNUD et les organismes techniques, ainsi qu'entre les organismes eux-mêmes.

/...

21. La création de comités mixtes de coordination des Nations Unies, dotés de modalités de fonctionnement correspondant à la situation qui existe dans chaque pays, est l'un des instruments les plus efficaces mis à la disposition des représentants résidents pour l'exécution de leurs fonctions de coordonnateurs résidents ainsi que pour l'élaboration, sur une base continue, d'un programme de pays bien structuré, bien adapté et adaptable à l'évolution de la situation.

B. Le programme du PNUD au Liban

22. Pour commencer, il convient de rappeler qu'aucun programme de pays n'a été élaboré pour le deuxième cycle de planification (1976-1981) en raison des événements survenus au Liban en 1975-1976 et de leurs séquelles.

23. Lorsque le Représentant résident a pris ses fonctions à Beyrouth à la fin de novembre 1979, le montant des engagements imputés sur le CIP n'était que de 5 535 780 dollars dont 1 041 556 dollars avaient été effectivement dépensés. En accord avec le Gouvernement libanais, l'Administrateur a confié pour tâche essentielle au nouveau Représentant résident de ranimer, en collaboration avec le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR), un programme d'assistance technique au moyen des ressources prévues au titre du CIP national (12 592 000 dollars, y compris un report de 2 092 000 dollars provenant du premier cycle de planification (1972-1976) et un montant supplémentaire de 500 000 dollars récemment autorisé par l'Administrateur au titre de la surprogrammation). Ce programme devrait dans toute la mesure du possible tenir compte des objectifs auxquels le gouvernement attache le plus d'importance et tous ses éléments devraient pouvoir être réalisés compte tenu de la situation du pays du point de vue de la sécurité. A cet égard, il importe sans doute de souligner la corrélation étroite qui existe entre les notions de développement et de reconstruction au Liban. Tout projet de développement réussi contribuera normalement, même modestement, au processus de reconstruction du pays, que ce soit d'un point de vue matériel, économique, social ou moral. Tout projet de reconstruction constitue en soi un projet de développement ou de redéveloppement.

24. Il importe également de souligner que le gouvernement et les représentants du système des Nations Unies au Liban s'accordent à penser qu'il ne faudrait pas attendre le retour à la paix à l'intérieur du pays ni le rétablissement complet de l'autorité du gouvernement et de la souveraineté de l'Etat libanais pour entamer les activités de développement et de reconstruction mais qu'au contraire ces activités devraient contribuer dans une large mesure à la réalisation de ces objectifs.

25. Pour comprendre l'intention sous-jacente des travaux de programmation effectués jusqu'à maintenant ainsi que de l'opération de programmation par pays que l'on est sur le point de réaliser, il est également essentiel de savoir que le Président du Conseil pour le développement et la reconstruction, M. Mohamed Atallah, estime que les fonds alloués par le PNUD au titre des CIP doivent être utilisés comme capital d'amorçage et que le Coordonnateur des Nations Unies, le Représentant résident et leurs collègues des diverses organisations partagent entièrement ce point de vue. Autrement dit, la reconstruction et le développement du Liban exigent des investissements tellement considérables que le PNUD et le système des Nations Unies ne peuvent espérer jouer un rôle important à cet égard d'un point de vue matériel, étant donné le montant relativement infime des CIP ainsi que des autres ressources

dont ils disposent. Toutefois, la formule préconisée par M. Atallah consisterait à utiliser les fonds fournis au titre des CIP ou à un autre titre par le PNUD ou par le système des Nations Unies pour financer des projets qui, du fait de leur conception et des problèmes cruciaux qu'ils traiteraient, auraient sur les efforts de développement et de reconstruction des incidences sans commune mesure avec les apports financiers initiaux.

26. A cet égard, le projet PNUD/FAO intitulé Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture libanaise (LEB/79/013), qui est sur le point d'être achevé et dont le rapport final doit être présenté en octobre 1980, constitue un exemple parmi beaucoup d'autres. La contribution du PNUD à ce projet ne s'élève qu'à 278 000 dollars des Etats-Unis. Les produits de ce projet seront :

- a) Des propositions en matière de planification à long terme.
- b) Des propositions concernant un plan d'action à moyen terme pour l'adoption de politiques de développement agricole appropriées et d'un programme intégré d'investissement et de crédit dans le secteur de l'agriculture.
- c) Des propositions en vue du rétablissement et de la réforme des structures administratives chargées de planifier et de faciliter le développement agricole du pays.

27. La FAO, et il convient de l'en féliciter chaleureusement, a envoyé au Liban comme consultants pour ce projet certains de ses fonctionnaires les plus compétents ainsi qu'un nombre important d'experts spécialisés parmi les meilleurs figurant dans son fichier.

28. Il ne fait aucun doute qu'avec le concours apporté par les services gouvernementaux intéressés, le projet LEB/79/013 débouchera sur un plan d'action utile et bien conçu dans un secteur qui, il faut bien l'admettre, a toujours été traité en parent pauvre au Liban. Si le gouvernement continue à montrer le même intérêt que les responsables actuels pour mettre en oeuvre ce plan d'action, après avoir apporté au besoin quelques modifications à certaines des propositions présentées par la FAO, il ne fait aucun doute que les retombées économiques et sociales qui en résulteront seront sans commune mesure avec la maigre contribution de 278 000 dollars versés par le PNUD, ni même avec la somme supplémentaire d'un à deux millions de dollars qui pourra être apportée par le PNUD et la FAO sous la forme de projets supplémentaires.

29. L'exemple ci-dessus expliquera sans doute mieux le principe du capital d'amorçage préconisé par le CDR qui, soit dit en passant, est tout à fait conforme avec la programmation par pays du PNUD et avec la disposition selon laquelle le programme de pays doit être utilisé comme cadre de référence pour les activités de développement. Il convient d'ajouter que compte tenu de la situation particulière du Liban et des difficultés que ce pays connaît, il n'a pas été possible de ne mettre sur pied que des projets susceptibles d'entraîner un maximum de retombées. Toutefois, en général, eu égard notamment aux difficultés susmentionnées, on peut dire que les engagements qui ont été imputés jusqu'à maintenant sur le CIP au titre du programme pour 1977-1981 sont conformes aux principaux objectifs qui sous-tendent le programme de développement et de reconstruction du gouvernement tel qu'il figure dans les publications à diffusion restreinte du CDR.

30. A l'heure actuelle, le coût total des projets dont le gouvernement, le PNUD et les agents d'exécution concernés ont approuvé le financement au titre des CIP s'élève à 12 807 000 dollars. Sur ce total, un montant de 2 120 000 dollars a été engagé pour 1982, 1983 et 1984 et doit donc être considéré comme relevant des activités de préprogrammation pour le prochain cycle. Le montant total des engagements qui ont été imputés sur le CIP actuel (qui s'élève à 12 592 420 dollars, y compris les reports et la surprogrammation autorisée) est de 10 253 300 dollars.

31. Je pense qu'il n'est pas inutile de faire quelques observations supplémentaires en ce qui concerne certains des projets les plus importants parmi ceux qui sont basés sur le principe du capital d'amorçage, c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux.

32. Le projet le plus important de ce point de vue est sans doute celui relatif au Groupe d'appui technique (LEB/80/005) pour lequel un document d'assistance préparatoire a été signé récemment et pour lequel l'Administrateur a autorisé le Représentant résident à engager au titre de la surprogrammation un montant de 500 000 dollars en sus du CIP ordinaire. Je ne m'attarderai pas plus longuement sur ce projet, car les personnes qui pourront être amenées à lire la présente note en connaissent bien l'existence; en outre, je crois savoir que le Coordonnateur des Nations Unies en parlera de façon relativement détaillée dans le rapport qu'il doit présenter au Secrétaire général. Il est évident toutefois qu'en sa qualité d'organisme gouvernemental devant assumer l'entière responsabilité de la planification et de la programmation des projets de développement et de reconstruction, le CDR devra recevoir, dans les domaines où les capacités nationales sont inexistantes ou pour le moins insuffisantes tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, une assistance internationale de haut niveau susceptible de contribuer dans une large mesure aux efforts de relèvement du pays. Par ailleurs, l'aide d'un corps de consultants internationaux pour la présentation des projets aux sources de financement devrait permettre d'attirer une assistance étrangère supplémentaire tant sous la forme de dons que de prêts.

33. Il convient de noter que le gouvernement et l'agent d'exécution (PNUD) ont convenu que l'équipe d'experts qui sera recrutée dans le cadre du projet d'assistance préparatoire (LEB/80/005) devrait être placée sous la direction du Coordonnateur des Nations Unies.

34. Dans le secteur de l'éducation, le PNUD finance actuellement trois projets principaux :

- a) LEB/77/002 - Relance du projet de développement de la formation technique et professionnelle; ce projet, pour lequel le PNUD versera une contribution de 1 216 000 dollars et qui sera exécuté par l'UNESCO avec le concours de l'OIT, est destiné à aider le gouvernement à atteindre un double objectif qui revêt un caractère essentiel, à savoir assurer la formation des techniciens et du personnel hautement qualifié qui sont nécessaires pour assurer la reconstruction du pays et fournir des emplois à diverses couches de la population et en particulier aux jeunes qui autrement pourraient se laisser tenter par des occupations moins honorables qui malheureusement jouissent d'une certaine popularité depuis 1975. Ce projet deviendra opérationnel en septembre 1980.

b) LEB/79/012 - Assistance à l'Université du Liban pour la création d'une Faculté d'ingénierie; ce projet, pour lequel le PNUD versera une contribution de 999 000 dollars et qui sera exécuté par l'UNESCO, a pour objectif de permettre aux nombreux jeunes Libanais qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité élevés des universités privées d'avoir accès à la profession d'ingénieur. Il convient d'espérer, bien que cela ne soit pas sûr, que la reconstruction du Liban sera bien avancée, voire terminée, lorsque la première promotion d'ingénieurs formés par l'Université du Liban recevront leur diplôme dans cinq ans. Ce projet a toutefois un objectif à court terme qui est de contribuer à susciter de réels espoirs de justice sociale parmi les couches de la population les plus défavorisées en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. L'objectif à plus long terme de ce projet est également extrêmement important eu égard à l'exode de compétences sans précédent que le Liban a subi pendant et après la guerre civile, exode qui a entraîné une pénurie aiguë du personnel technique de niveau supérieur nécessaire tant pour le développement futur du pays que pour ses efforts actuels de reconstruction. Le projet LEB/79/012, dont l'exécution doit commencer en septembre 1980, devrait apporter une contribution importante au développement à long terme du pays s'il est exécuté dans de bonnes conditions.

c) LEB/79/011 - Mise en place d'activités de formation professionnelle destinées aux jeunes et aux adultes. Ce projet, tout récemment devenu opérationnel (qui a pour agent d'exécution l'OIT et pour lequel l'apport fourni par le PNUD ne s'élève qu'à 400 000 dollars des Etats-Unis), est néanmoins un projet dont l'importance pourrait être cruciale. Les cours de formation accélérés qu'il prévoit devraient marquer le début d'un effort novateur visant à donner dans un avenir immédiat des possibilités d'emploi aux jeunes et aux moins jeunes qu'on espère ainsi arracher à un vagabondage forcé (ou pire) pour grossir les effectifs encore très réduits de la main-d'oeuvre qualifiée indispensable à l'oeuvre de reconstruction. A la différence du projet LEB/77/002 dont les objectifs sont semblables mais les moyens pédagogiques plus traditionnels, le projet LEB/79/011 a un côté expérimental. Mais il ne fait guère de doute que, s'il porte ses fruits (et on a de bonnes raisons de l'espérer), il faudra, à un stade ultérieur, le développer largement, que ce soit grâce aux fonds du PNUD ou autrement.

35. L'effort principal (en ce qui concerne la contribution du PNUD) du programme financé par le CIP actuel porte sur le secteur agricole, le montant des fonds engagés à cet effet étant de 3 739 587 dollars des Etats-Unis alors que le montant des engagements au titre du CIP pour la période 1977-1981 s'élève au total à 10 253 300 dollars des Etats-Unis. Cette situation s'explique par le fait que, si le secteur agricole n'a pas, pour diverses raisons que nous n'avons pas à analyser ici, été choisi pour l'exécution de nombreux projets de reconstruction proprement dits dans les plans du CDR, le gouvernement n'en comprend pas moins l'extrême importance que présente l'agriculture pour la réadaptation d'un secteur traditionnel, très méritant et même très important de la population du pays, secteur qui, bien avant les événements de 1975 et ceux qui ont suivi, n'avait pas reçu l'attention qu'il méritait, et ceci en dépit du fait que les traditions du Liban son profondément enracinées dans ses campagnes, alors que le moteur principal de son expansion économique récente mais qui a malheureusement mal fini avait été le secteur tertiaire.

/...

36. En plus de l'effet qu'aurait sur la population une renaissance du secteur agricole, le CDR est également conscient des effets que pourrait avoir sur le produit national brut un secteur agricole moderne et spécialisé (fruits, fleurs, primeurs, semences sélectionnées, bétail de qualité, etc.) qui semble être la vocation du pays dans le secteur primaire.

37. Dans une certaine mesure, le gouvernement a également en vue la sécurité alimentaire. Toutefois, à notre avis, même si le pays parvient à produire 10, 20 ou même 30 p. 100 de ses besoins alimentaires essentiels, il continuera à être tributaire des importations dans une telle mesure qu'il lui faudra, pour assurer véritablement sa sécurité alimentaire, compter à la fois sur ses recettes en devises étrangères et sur des contrats sûrs pour acheter des vivres à l'étranger.

38. Mais, qu'il se place d'un point de vue humain, social, ou politique (en donnant à ce terme son meilleur sens), le Comité du développement et de la reconstruction reconnaît le rôle que peut et doit jouer la population rurale dans le processus de développement et de reconstruction. D'où l'importance des projets de développement agricole dans le programme financé par le CIP du cycle de programmation actuel (1977-1980). Un petit nombre d'entre eux, qui remontent à 1977 ou 1978, devraient être réévalués et dans certains cas supprimés et remplacés par de nouveaux projets, qui pourraient tirer partie des conclusions du projet LEB/79/013 (Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture libanaise) dont il a été dit plus haut dans la présente partie qu'il constituait un exemple de "projet de capital d'amorçage".

39. LEB/77/004 - Relance de la production de vaccins destinés à la volaille, au laboratoire de Fanar. Ce projet, exécuté par la FAO avec une contribution du PNUD de 298 000 dollars des Etats-Unis, a commencé au début de 1978, a été interrompu en raison de la guerre civile en novembre 1978 et a repris en mars 1979.

40. Son objectif était d'aider à relancer la production avicole, qui était une des principales sources de revenu et d'emplois au Liban avant 1975 mais qui avait beaucoup souffert des troubles civils entre 1975 et 1979. Cet objectif devait être atteint, entre autres, grâce à la relance de la production des vaccins destinés à la volaille et au développement des services vétérinaires, mesures toutes deux indispensables pour éviter les zoonoses qui, en l'absence de services de dépistage adéquats et de vaccins, sont la plaie de l'aviculture. Le projet qui est maintenant terminé a grandement contribué à la relance de cette industrie, dont la production est à l'heure actuelle presque la même qu'avant la guerre civile.

41. Le projet LEB/77/004 se poursuit, avec une plus vaste portée et des objectifs plus ambitieux, grâce au projet LEB/79/016 dont l'agent d'exécution est également la FAO et pour lequel la contribution du PNUD s'élève à 856 000 dollars des Etats-Unis. Ce nouveau projet qui a débuté le 1er juillet 1980 a pour objectif de faire bénéficier l'élevage libanais tout entier des avantages que les aviculteurs ont tirés du projet LEB/77/004, et ceci en réalisant les objectifs suivants :

/...

- a) Remise en service et renforcement des services vétérinaires et relance de la production de vaccins;
- b) Remise en état des services de dépistage dans les quatre centres provinciaux;
- c) Création d'installations régionales de formation pour le personnel spécialisé et technique;
- d) Remise en service des ateliers de réparation et d'entretien pour le matériel de laboratoire.

42. Il est clair que si le projet LEB/79/016 est aussi fructueux que le projet aux objectifs plus limités qui l'a précédé (LEB/77/004), ses répercussions socio-économiques liées au relèvement de l'élevage libanais devraient lui assurer un rapport coût-utilité extrêmement élevé, et permettre de satisfaire des besoins tutélaires tels que le renforcement de la protection de la santé des consommateurs, la réactivation de la vie rurale, etc.

43. Bien qu'il y ait à l'heure actuelle 17 projets financés au titre du CIP en cours dans le secteur agricole, il n'y en a que deux dans le secteur de la santé publique et de l'environnement. Mais il s'agit dans ces deux cas de projets d'assez grande ampleur portant sur des domaines de reconstruction et de développement importants.

44. Le premier, qui bénéficie d'une contribution du PNUD de 2 151 000 dollars et dont l'agent d'exécution est l'OMS, est le projet LEB/77/033 (Plan national d'assainissement) qui a déjà démarré depuis quelque temps, le directeur du projet détaché de l'OMS étant arrivé il y a quatre mois pour entamer les travaux préparatoires avec le consultant libanais envoyé sur le terrain par l'agent d'exécution du gouvernement (le CDR); quant au consultant recruté sur le plan international par l'OMS et approuvé par le gouvernement, il est arrivé comme prévu au milieu de juillet 1980 et il s'occupe actuellement de faire venir toute l'équipe dans le pays, conformément au plan d'exécution du projet.

45. Ce projet a pour objectif d'établir un plan cadre national relatif à l'évacuation des déchets solides et liquides, plan qui, après avoir été complété, selon que de besoin, par des études de faisabilité détaillées, sera mis en oeuvre par le gouvernement qui s'est déjà procuré les moyens de financement à long terme nécessaires. Il s'agit là encore d'un projet de "capital d'amorçage" typique, dont le but est d'aider à ouvrir la voie à d'importants investissements du gouvernement dans un domaine fondamental de la santé et de la qualité de la vie. Quand le projet a été élaboré, il a fallu, pour des raisons de sécurité et d'autres considérations, limiter la zone géographique prise en compte par le projet à quatre villes pilotes sélectionnées, à savoir Djouniye, Tripoli, Zahlek et Sayda.

46. Le CDR envisage cependant sérieusement à l'heure actuelle d'étendre le projet à toute la zone du grand Beyrouth, où le problème de l'évacuation des déchets est devenu aigu et où, d'après les estimations, réside environ 45 p. 100 de la population libanaise. Si cela s'avère faisable, ce qui semble probable, le projet LEB/77/033 devrait sensiblement contribuer à aider le gouvernement à rétablir des conditions normales dans un aspect important de la vie quotidienne des habitants.

47. Le second projet dans le domaine de la santé publique, dont l'agent d'exécution est également l'OMS et pour lequel la contribution du PNUD s'élève à 1 600 000 dollars des Etats-Unis, est le projet LEB/77/036 (Services du laboratoire de santé publique). Le projet aurait dû devenir opérationnel à la fin de juillet 1980 mais son lancement a été retardé parce qu'on a eu des difficultés à recruter des experts. Il devrait aider le gouvernement dans ses efforts pour améliorer les soins de santé en général et diminuer l'incidence des maladies contagieuses, et avoir des résultats de grande portée dans un domaine important de la qualité de la vie du pays.

48. Dans le secteur industriel, le PNUD finance un projet de faible ampleur (LEB/80/003, Assistance pour la relance de l'Institut de l'industrie) qui doit être exécuté par l'ONUDI et pour lequel la contribution du PNUD s'élève à 70 000 dollars. L'objectif de ce petit projet est d'étudier la possibilité d'en réaliser un autre de plus grande ampleur, qui serait financé par une contribution du PNUD d'environ un million de dollars et dont l'objectif serait d'aider le gouvernement à créer un organisme d'assistance pour le développement du secteur industriel du pays. En règle générale, l'assistance technique du Gouvernement libanais au secteur industriel privé a toujours été très réduite. L'Institut de l'industrie, qui avait été créé à cette fin il y a environ 20 ans, n'a pas vraiment rempli ses fonctions d'assistance mais est devenu une institution efficace de gestion régionale et un bureau de conseils techniques.

49. Toutefois, ses ressources humaines et matérielles ont été très gravement réduites par la guerre civile. Le gouvernement a l'intention de rendre toute son importance à l'Institut de l'industrie et, si cela s'avère possible, comme cela devrait l'être normalement, d'en faire l'agent d'exécution de l'aide officielle au développement industriel du pays. On attend l'arrivée de deux consultants de haut niveau dans les sept à huit semaines à venir. Ils resteront dans le pays pendant trois mois, au cours desquels ils étudieront les besoins d'assistance de l'industrie libanaise, les ressources humaines et matérielles actuelles et les rouages de l'Institut de l'industrie et recommanderont les mesures à prendre pour le renforcer et lui donner les moyens de contribuer efficacement à l'industrialisation du pays. Le gouvernement, en accord avec le PNUD, a l'intention de compléter le projet LEB/80/003 par un projet de grande ampleur de relèvement et de réorientation de l'Institut de l'industrie qui, en favorisant la croissance du secteur secondaire, devrait avoir une forte influence sur la situation socio-économique du Liban.

50. Les projets décrits ci-dessus ne constituent qu'un petit nombre d'exemples de la façon dont le CDR applique pratiquement la notion de "capitaux d'amorçage" dans le cadre du programme actuel du PNUD au Liban. Le CIP pour la période 1977-1981 n'est toujours pas totalement engagé, et il reste encore un solde de 1 839 120 dollars à programmer. On s'attend cependant que le gouvernement propose un grand nombre de projets réalisables et utiles dans les six à huit prochains mois et utilise ainsi tout le CIP alloué pour la période 1978-1981.

ANNEXE III

Descriptif du projet d'assistance préparatoire au Groupe PNUD/CDR
d'appui technique pour la reconstruction et le développement

A. Introduction

1. Le Gouvernement libanais a prié le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'établir un "Groupe d'appui technique" qui l'aiderait à reconstruire et à développer le pays.
2. Le Groupe d'appui technique sera créé dès que le PNUD et les organismes coopérateurs potentiels des Nations Unies auront achevé une étude complète des besoins du Gouvernement libanais.
3. Le Groupe d'appui technique exécutera ses activités en suivant les directives du Conseil du développement et de la reconstruction (CDR).
4. Vu le rôle central que le CDR est appelé à jouer dans la reconstruction et le développement du pays, le gouvernement estime que le projet relatif au Groupe d'appui technique occupe une place de toute première importance dans le programme d'assistance technique des Nations Unies au Liban.
5. Ce projet est étroitement lié aux fonctions confiées au Coordonnateur des Nations Unies aux termes de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale. Il a donc été convenu entre les parties au présent document que le Bureau du Coordonnateur de l'ONU assumerait pour le Compte de l'Organisation la direction du projet relatif au Groupe d'appui technique.
6. Le projet doit devenir opérationnel six mois après l'approbation du présent document. Entre-temps, afin de répondre aux besoins immédiats du CDR avant la création du Groupe technique complet, il est proposé de commencer avec un nombre limité de consultants à court terme engagés sur le plan international.
7. Le présent descriptif de l'assistance préparatoire constitue le document juridique pertinent à cette fin.

B. Contexte juridique

8. Le descriptif de ce projet sera l'instrument (dénommé dans la présente étude "plan d'opération") envisagé au paragraphe 2 de l'article premier de l'accord entre le Gouvernement libanais et le Programme des Nations Unies pour le développement, que les deux parties ont signé le 7 mai 1960.

C. Projet

1. Objectif en matière de développement

9. Il s'agit de contribuer au développement et au relèvement socio-économiques du pays en apportant au gouvernement une assistance qui lui permette d'exécuter son programme de reconstruction et de développement, de définir et d'affiner les vastes objectifs sociaux et économiques inhérents à ce programme; d'entreprendre immédiatement les projets de reconstruction indispensables qui sont compatibles avec les objectifs de développement à long terme et de proposer des priorités à long terme, d'autres modèles de développement possibles et d'autres options de principe qui puissent servir de base à un plan de redressement et de développement socio-économique d'ensemble.

2. Objectifs immédiats

10. Les objectifs immédiats sont les suivants :

En attendant la création du Groupe d'appui technique, qui est censé devenir opérationnel dans les six mois qui suivront le début de l'assistance préparatoire dont il est actuellement question, et en prévision de la création de ce groupe :

- i) Aider le CDR à lancer son programme de reconstruction pour l'année en cours :
 - a) En évaluant et en examinant activement le programme de reconstruction du CDR qui a été conçu de manière à constituer un document souple et adaptable à l'évolution de la situation;
 - b) En donnant des conseils sur la faisabilité et les possibilités de réalisation relatives des projets dont on a approuvé l'exécution immédiate;
 - c) En aidant le Conseil, s'il le demande, à accélérer l'exécution des projets en cours;
 - d) En aidant le Conseil, s'il le demande, à élaborer des projets de reconstruction et/ou de développement urgents qui puissent être exécutés et/ou soumis à des sources de financement.
- ii) Préparer le terrain pour que le démarrage du projet du Groupe d'appui technique se fasse dans de bonnes conditions et en temps voulu.

3. Considérations particulières

11. Depuis cinq ans, la guerre civile et divers facteurs internes et externes ont causé au Liban des pertes considérables en vies humaines et d'immenses dommages matériels et économiques. L'assistance préparatoire actuellement prévue, comme

le projet de grande ampleur dont elle fera partie, doit aider le gouvernement à réaliser ses objectifs actuels de reconstruction et de développement socio-économique.

4. Historique et exposé des motifs

12. Pendant les cinq dernières années, le Liban a vécu à la fois une guerre extérieure et une guerre civile d'où le pays est sorti affaibli, profondément atteint matériellement et moralement, et privé d'une grande partie de ses élites.

13. A ce jour, nombre des questions qui ont divisé le pays n'ont pas encore été résolues et on ne peut considérer le Liban comme totalement en paix puisqu'il subsiste des accrochages sporadiques, même s'ils sont limités, entre diverses factions armées, et que la situation confuse qui règne actuellement dans la région a des répercussions à l'intérieur du pays.

14. En 1974, le Liban était l'un des pays en développement les plus avancés; aujourd'hui, il lutte pour survivre. Le fait qu'il s'y emploie dans des circonstances aussi défavorables et que son économie continue à fonctionner constitue un témoignage éloquent du courage et du ressort incroyables du peuple libanais.

15. Pour sa part, le gouvernement a fait de grands efforts pour commencer à reconstruire le pays, tant moralement que matériellement, pour rétablir ses structures socio-économiques durement éprouvées et, lorsqu'il le pouvait, pour ouvrir la voie à de nouvelles perspectives de développement.

16. Le gouvernement doit aussi rétablir progressivement l'autorité de l'Etat et la souveraineté nationale du pays. Pour y parvenir, il lui faudra notamment renforcer ses structures et son appareil administratifs et, dans le cadre des besoins de reconstruction et de développement économiques du pays, redevenir capable d'élaborer et d'exécuter des plans de développement.

17. Bien que la situation intérieure et extérieure du pays soit encore loin d'être normalisée, les dirigeants jugent indispensable de poursuivre et d'intensifier leur action de reconstruction et de développement, considérés à juste titre comme les principaux moyens d'action dont dispose le gouvernement pour rétablir l'ordre public, la paix intérieure et l'autosuffisance nationale.

18. Dans le contexte de ce qui précède, il convient de noter qu'un décret législatif paru le 31 janvier 1977 a porté création d'un Conseil du développement et de la reconstruction. Ce conseil a de larges pouvoirs et la responsabilité d'élaborer des programmes et plans nationaux de reconstruction et de développement, d'exécuter les projets, de réunir et de dépenser les fonds nécessaires et de coordonner à cette fin les travaux de tous les ministères et départements.

19. La communauté internationale dans son ensemble a reconnu l'importance pour la région et pour le monde d'un Liban stable et prospère qui retrouverait son ancien rôle de point de confluence de diverses religions et civilisations. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 33/146 du 20 décembre 1978, aux termes de laquelle était constitué à Beyrouth un Comité mixte de coordination des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, chargé de coordonner leur assistance et leurs conseils au Gouvernement libanais sur tout ce qui a trait à la reconstruction et au développement. Il a également été décidé dans la résolution que ledit comité, sous la direction d'un coordonnateur nommé par le Secrétaire général, aiderait le Gouvernement libanais à évaluer, formuler et échelonner les programmes d'assistance, ainsi qu'à en assurer l'exécution conformément aux besoins du pays.

20. En outre, le rapport du Secrétaire général adressé à l'Assemblée générale le 20 février 1980 a été suivi de l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 1980/15, datée du 29 avril 1980 [A/35/3/Add.33 (Partie I)], libellée comme suit :

"Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 33/146 et 34/135 de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1978 et 14 décembre 1979, ainsi que la décision 1979/15 du Conseil économique et social, en date du 4 mai 1979,

Ayant étudié le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban ainsi que les informations supplémentaires communiquées dans la déclaration orale faite par le Coordonnateur de l'Organisation des Nations Unies,

Félicitant le Coordonnateur des efforts qu'il a déployés dans l'accomplissement de ses tâches,

Partageant entièrement la préoccupation du Gouvernement libanais qui estime que la reconstruction et le développement ne doivent pas attendre un règlement politique et le rétablissement intégral de l'ordre public car cette reconstruction et ce développement contribueront à instaurer un climat de paix et à promouvoir la réconciliation nationale,

Considérant que le relèvement et la reconstruction de l'économie du pays et son développement à long terme sur une base équilibrée et équitable exigeront un effort national soutenu et de grande ampleur qui devra être complété par une assistance extérieure,

/...

Prenant note du programme de reconstruction et de développement pour l'année en cours élaboré par le Gouvernement libanais et de la demande d'assistance soumise par ce dernier à l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution de ce programme ainsi que pour la préparation et la mise en oeuvre de plans à long terme,

Se félicitant de l'aide déjà fournie ou annoncée par un certain nombre de pays, y compris par les pays de la Ligue arabe lors de leur dixième conférence au sommet tenue à Tunis du 20 au 22 novembre 1979,

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général pour son rapport;
2. Lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils contribuent à la reconstruction et au développement du Liban;
3. Prie les institutions spécialisées et les autres organisations et programmes du système des Nations Unies qui sont en mesure de le faire d'apporter une aide dans ce domaine;
4. Prie le Secrétaire général de continuer à accorder l'appui et l'assistance qui peuvent être mobilisés dans le cadre du système des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement libanais à exécuter ses plans de reconstruction et de développement;
5. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, des mesures prises pour appliquer la présente résolution."

21. En ce qui concerne cette résolution, il convient de noter que les organismes des Nations Unies ont déjà joué un rôle important dans l'assistance globale accordée au Liban au cours des dernières années. Certains pays et plusieurs institutions non gouvernementales ont également contribué à cette assistance.

22. La contribution de l'Organisation des Nations Unies en secours d'urgence s'est montée à 19 015 000 dollars en 1977, 19 328 000 dollars en 1978 et 13 863 000 dollars en 1979. Ces chiffres représentent 54 p. 100 du montant total de l'aide d'urgence internationale fournie au Liban en 1977, et 33,5 p. 100 pour 1978. Les chiffres totaux pour 1979 ne sont pas encore disponibles.

23. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), institution qui lui est apparentée, ont également accordé au Liban une assistance spéciale prélevée sur leurs propres fonds, soit 7,1 millions de dollars en 1977, 4,7 millions de dollars en 1978 et 1 million de dollars en 1979. Cette assistance, essentiellement fournie en nature (denrées alimentaires, semences, pesticides, matériel et fournitures), occupe une position intermédiaire entre l'aide d'urgence et la coopération internationale pour le développement. A la fin de 1979, la FAO et le PAM ont à nouveau annoncé qu'ils fourniraient une aide alimentaire au Liban, d'un montant de 7 millions de dollars sur une période de trois ans.

/...

24. Les principaux donateurs de secours d'urgence ou d'assistance spéciale analogues à l'extérieur du système des Nations Unies ont été les suivants : Allemagne (République fédérale d'), Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse, ainsi que les Catholic Relief Services, la Commission des communautés européennes, et le Comité international de la Croix-Rouge.

25. Outre les secours d'urgence, des dons et des prêts pour la reconstruction et le développement ont été également consentis au Gouvernement libanais par le Fonds d'Abou Dhabi, le Fonds arabe de développement économique et social, la Commission des communautés européennes, un consortium de banques européennes et américaines, le Fonds du Koweït pour le développement économique, la Banque mondiale et les Gouvernements des Emirats arabes unis, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Koweït. En 1977 et 1978, ces dons et prêts ont atteint un montant total de 470 164 416 dollars, dont 41 112 500 dollars au titre de dons.

26. De plus, lors de la réunion au sommet de la Ligue des Etats arabes tenue à Tunis du 20 au 22 novembre 1979, les pays arabes ont annoncé qu'ils accorderaient, sur une période de cinq ans, des contributions de 2 milliards de dollars E.-U. pour l'aide à la reconstruction du Liban, la moitié de cette somme devant être utilisée dans le sud du Liban, qui a subi des pertes humaines et matérielles particulièrement élevées au cours des cinq dernières années.

27. Sur les 400 millions de dollars prévus pour 1980 sur la base des annonces susmentionnées de contributions pour cinq ans, une importante partie a déjà été versée au Gouvernement libanais par les pays de la Ligue arabe ou est en voie de l'être.

28. En ce qui concerne l'assistance technique de l'ONU, les événements de 1978 et du début de 1979 n'ont guère permis d'exécuter des projets importants d'assistance technique en faveur du développement avant le second semestre de 1979. Depuis lors, toutefois, de nouveaux projets d'assistance technique du Gouvernement libanais ou des projets relancés, financés pour la quasi-totalité par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et devant être exécutés par diverses institutions spécialisées, ont été approuvés par le gouvernement, le PNUD et les agents d'exécution compétents et sont actuellement en cours d'exécution ou en voie de devenir opérationnels dans les prochains mois. En fait, le chiffre indicatif de planification pour l'assistance technique du PNUD au Liban pendant le cycle de programmation de 1977-1981, soit 12,1 millions de dollars a/, est aujourd'hui presque entièrement engagé.

29. Les projets en question, qui relèvent de l'assistance technique et non de l'aide au titre des secours d'urgence, ou de l'aide spéciale ou financière, portent sur un ensemble de secteurs clefs du programme de développement du gouvernement étroitement liés dans la plupart des cas à ses activités et programmes de reconstruction. Le CDR a élaboré en 1977 un grand programme de reconstruction, dont il espère commencer l'exécution cette année. A cet égard, dans son rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, le Secrétaire général a déclaré ce qui suit :

a/ Ce chiffre comprend un report de 2,1 millions de dollars du cycle de programmation du PNUD pour 1971-1976.

"Le CDR a élaboré un programme de reconstruction comprenant un certain nombre de projets importants (par exemple, le port et l'aéroport de Beyrouth, la construction de maisons et la route Beyrouth-Tripoli) qui sont urgents et dont il considère l'exécution comme indispensable à la réalisation d'un développement plus vaste et à plus long terme. Il a également élaboré un projet de programme de développement pour le secteur social, qui prévoit l'amélioration et l'extension des services de santé et d'enseignement et de crédit agricole ainsi que des projets de développement rural. Les deux programmes, qui ne seront pas exécutés en même temps, devraient être achevés d'ici cinq à huit ans. Le coût total du programme de reconstruction a été estimé à l'époque où il a été élaboré à 22 milliards de livres libanaises, et celui du programme de développement à 4 milliards. Il faudra sans doute réviser ces montants pour tenir compte de l'inflation entre la date d'élaboration des programmes et celle à laquelle ils doivent être terminés. Le gouvernement a l'intention de prendre à sa charge 25 p. 100 du coût du programme de reconstruction et le montant total du programme de développement, en les finançant grâce aux soldes des comptes d'opérations courantes et à des emprunts intérieurs et extérieurs.

Le programme ne prétend pas être un plan complet ou intégré mais comprend, de l'avis du CDR, 'les projets extraordinaires qui doivent être entrepris pour permettre au Liban de connaître à nouveau une situation normale'. Le CDR admet franchement qu'il ne dispose ni de statistiques satisfaisantes sur les indicateurs économiques fondamentaux, ni le plus souvent d'études de faisabilité; il ne sait pas davantage de quelle main-d'oeuvre il disposera pour la reconstruction. En outre, le CDR admet qu'il faut établir un plan de développement à long terme et s'assurer que les projets de reconstruction sont compatibles avec les objectifs du développement à long terme. Il reconnaît enfin la nécessité d'apporter des réformes au système actuel, par exemple en ce qui concerne l'administration, en vue de corriger les injustices et les déséquilibres entre les groupes de population et les régions, injustices qu'on considère en général à l'heure actuelle comme l'une des causes de la crise libanaise."

30. Le Secrétaire général consacre également une section de son rapport aux problèmes spéciaux du Sud, qui a toujours été une zone relativement arriérée et dont la sécurité se trouve actuellement sérieusement compromise. Il faut par conséquent mettre au point des programmes spéciaux pour rétablir des conditions normales, permettre aux personnes déplacées de retourner dans leurs foyers et lancer des projets de développement à plus long terme dans la région. Il faudra évidemment que ces activités s'inscrivent dans le programme global de relèvement et de développement du pays.

31. On voit donc que le CDR doit encore entreprendre un nombre très important d'études indispensables, de travaux d'examen, de préparation, d'exécution et de suivi des projets, tout ceci en sus de l'élaboration d'un plan de développement national à moyen et à long terme. A l'heure actuelle, le CDR est en mesure de

recruter un nombre suffisant de jeunes techniciens, plus ou moins frais émoulus de l'université, mais il lui est extrêmement difficile (étant donné qu'il est en concurrence avec le secteur privé qu'il aide dans ses opérations de reconstruction) de recruter les spécialistes au niveau sectoriel dont il a besoin pour rationaliser les projets de reconstruction actuellement en cours ou prévus, pour suivre l'exécution de ceux qui sont déjà opérationnels, ainsi que pour planifier le développement socio-économique futur du pays.

32. Il convient de citer à ce stade l'extrait suivant de la lettre que le Président du Conseil du développement et de la reconstruction a adressée le 15 avril 1980 au Coordonnateur nommé par le Secrétaire général :

"Le Gouvernement libanais est très reconnaissant au système des Nations Unies et à ses divers organismes de l'aide qu'il a déjà reçue. Les contributions versées au titre du CIP alloué au Liban par le PNUD, bien qu'apparemment modestes, ont été d'une importance essentielle dans la plupart des grands projets entrepris ou approuvés au cours de ces dernières années. Le programme de reconstruction qui est proposé à l'heure actuelle et, à plus forte raison, le programme envisagé de développement à plus long terme constituent, pour citer les termes du rapport du Secrétaire général, 'une vaste entreprise et une oeuvre de longue haleine'. Nous nous réjouissons du rôle actif que les Nations Unies jouent dans le processus envisagé par l'Assemblée générale dans sa résolution et nous savons gré au Secrétaire général de nous avoir à nouveau assuré dans son rapport que le système des Nations Unies était prêt à aider le Liban dans cette entreprise. En termes plus précis, outre ce qu'il peut faire pour mobiliser les fonds nécessaires auprès de sources extérieures, nous attendons du système des Nations Unies qu'il nous fournisse une assistance pour

- a) évaluer le programme actuel de reconstruction dans son ensemble et 'rationaliser' les projets qui y figurent et prendre part au processus continu de remise à jour du 'projet de reconstruction' que le CDR a mis au point et qui comprend les projets à exécuter pendant la période de reconstruction pour permettre au Liban de reprendre un développement normal;
- b) permettre au CDR de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la planification nationale."

33. Après réception de cette lettre, plusieurs entretiens ont eu lieu à ce sujet entre le Président du CDR, le Coordonnateur des Nations Unies et, à un stade ultérieur, le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. Le gouvernement a décidé de demander à l'ONU de prévoir un projet d'assistance technique comportant la création d'un groupe pluridisciplinaire sur les questions relatives à la reconstruction et au développement. En outre, le gouvernement a demandé que le bureau du Coordonnateur des Nations Unies soit chargé de la direction des travaux du Groupe d'appui technique.

34. Les activités essentielles du Groupe, qui recevrait ses directives du Président du CDR, devraient être les suivantes :

/...

- a) Aider le CDR à s'acquitter des responsabilités dont il a été investi par le décret présidentiel No 5 du 24 janvier 1977, surtout en ce qui concerne l'article 3 relatif à la planification nationale;
- b) Aider le CDR à réévaluer continuellement son programme de reconstruction et à formuler des recommandations pertinentes chaque fois que c'est nécessaire et approprié;
- c) Aider le gouvernement à mobiliser les ressources humaines nécessaires, grâce, notamment, à la formation en cours d'emploi de personnel de contrepartie;
- d) Participer, si nécessaire et à la demande du gouvernement, à la préparation ou à la mise au point de programmes ou projets spécifiques de reconstruction et/ou de développement et, le cas échéant, à leur exécution;
- e) Aider le gouvernement, si nécessaire et à sa demande, à élaborer des projets de reconstruction et de développement en vue de les présenter à des sources de financement éventuelles.

35. Le Groupe sera composé d'un certain nombre d'experts de haut niveau, engagés pour des périodes de moyenne et de longue durée, et de consultants engagés pour des périodes de courte durée et spécialisés dans les diverses disciplines relatives à l'exécution des activités énumérées plus haut; tous ces spécialistes devront avoir une grande expérience et posséder à leur actif des réalisations dans leurs domaines de compétence respectifs.

36. On a estimé que le budget nécessaire au projet relatif au Groupe d'appui technique s'élèverait au minimum à 700 000 dollars et au maximum à 1 million de dollars.

37. En vue de recruter les meilleurs spécialistes possible, le projet fera appel à la coopération de toutes les institutions et autres organismes appropriés du système des Nations Unies, notamment à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et au Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

38. En ce qui concerne la CEAO, il convient de faire remarquer que ses Etats membres ont approuvé à l'unanimité, le 20 avril 1980, une résolution dans laquelle ils prient le Secrétaire exécutif de la Commission de "coopérer avec le Coordinateur des Nations Unies et avec le Conseil du développement et de la reconstruction du Liban à l'étude et à l'exécution de projets relatifs à la reconstruction du Liban" et où ils recommandent en outre "de mettre au point un programme pouvant servir de cadre à cette coopération".

39. A la suite de la décision prise par le gouvernement de demander au système des Nations Unies de mettre au point le projet d'assistance technique ci-après dénommé "Projet relatif au Groupe d'appui technique", des entretiens ont eu lieu à la fin d'avril 1980 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à celui du PNUD entre l'Administrateur du PNUD, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau régional du PNUD pour les Etats arabes, le Coordonnateur des Nations Unies et le Représentant résident du PNUD au Liban.

40. L'Administrateur du PNUD a accepté de rechercher comment on pourrait mettre à la disposition du Gouvernement libanais, en plus du chiffre indicatif de planification de 12,1 millions de dollars alloué à ce pays pour 1977-1981, un montant supplémentaire de 500 000 dollars en vue de financer une partie des apports du PNUD au projet relatif au Groupe d'appui technique ainsi proposé, le solde des apports du PNUD au même projet devant être financé par le gouvernement au titre de sa participation aux coûts. Le 22 mai 1980, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a informé par câble le Président du Conseil du développement et de la reconstruction qu'il autorisait le Représentant résident du PNUD à surprogrammer de 500 000 dollars le CIP de 12,1 millions de dollars alloué au pays, répondant ainsi à la demande du gouvernement de la façon la plus rapide et la mieux appropriée.

41. A ce stade, il convient d'ajouter que le Coordonnateur et le Représentant résident ont également eu des entretiens au sujet du projet en question avec les autorités compétentes de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et qu'elles ont accepté en principe de coopérer au projet, étant entendu que l'agent d'exécution pour les Nations Unies serait le PNUD, par l'intermédiaire de son Bureau de l'exécution des projets, et que l'agent d'exécution du gouvernement serait le CDR.

42. La première mesure que prendrait la BIRD pour coopérer à la réalisation de ce projet serait d'envoyer au Liban, pendant une période de quatre à huit semaines et à la demande du gouvernement, une mission pluridisciplinaire de haut niveau comprenant des spécialistes des principaux secteurs sur lesquels portera le projet relatif au Groupe d'appui technique. La mission, qui serait financée par les propres fonds de la Banque, aurait notamment pour objectif de mettre au point, en collaboration avec des homologues de haut niveau désignés par le gouvernement, un projet de programme de travail et le tableau des effectifs nécessaires à l'exécution du projet en question.

43. Les propositions mentionnées ci-dessus ont été acceptées en principe par le CDR au nom du gouvernement. Toutefois, la mission de la BIRD ne pouvant avoir lieu avant août 1980 au plus tôt, ni formuler ses conclusions avec septembre ou octobre 1980, il s'ensuit que le projet ne pourra devenir opérationnel avant décembre 1980 au plus tôt. Il a donc été décidé, vu la nécessité pressante de fournir l'assistance technique demandée par le CDR, d'entreprendre aussitôt un projet d'assistance préparatoire qui permettrait d'atteindre rapidement quelques-uns

des objectifs et d'amorcer quelques-unes des activités prévues au projet et qui aiderait en même temps à arrêter définitivement la formulation du projet et à élaborer rapidement un projet de programme de travail qui réponde avec la souplesse voulue aux besoins énumérés dans les pages qui précèdent. Le projet d'assistance préparatoire en question consistera à fournir immédiatement au CDR les services d'experts de haut niveau en planification du développement pendant une durée de six mois.

44. En outre, le projet d'assistance préparatoire comprendra quatre mois de services de consultants de haut niveau dans les domaines particuliers où les services consultatifs techniques s'imposent de toute urgence. On espère aussi que ce projet comprendra également des services à court terme (imputés sur le budget ordinaire de divers organismes et institutions de la famille des Nations Unies et, par conséquent, comptabilisés "pour mémoire" dans le budget des apports du PNUD) de consultants de haut niveau au niveau sectoriel ou sous-sectoriel pour aider à atteindre les objectifs de l'assistance préparatoire.

5. Résultats

45. Les résultats qu'on attend de l'assistance préparatoire sont les suivants :

1. Une opération de réévaluation préliminaire, tenant compte à la fois des objectifs à moyen et à long terme du gouvernement et de l'évolution récente de la situation du pays, ainsi que du programme global de reconstruction du CDR.
2. Des recommandations, le cas échéant, concernant les modifications, adjonctions ou améliorations à apporter au programme de reconstruction du CDR en vue d'assurer soit une exécution meilleure ou accélérée des éléments du programme, soit une meilleure adéquation de tout ou partie dudit programme aux conditions actuelles du pays.
3. Une mise à jour d'urgence des études faites sur les projets du gouvernement relatifs au logement, ainsi que des recommandations concernant les ajustements et mesures à prendre pour améliorer les projets et en accélérer l'exécution.
4. Au cas où le CDR le jugerait nécessaire, la mise au point, en collaboration avec lui et conformément à ses directives, de projets urgents de reconstruction et/ou de développement.
5. Au cas où le CDR le jugerait nécessaire, une amélioration ou une accélération de l'exécution des projets en cours.
6. Au cas où le CDR le jugerait nécessaire, l'élaboration, en collaboration avec lui et conformément à ses directives, des descriptifs et autres éléments concernant les projets de reconstruction et/ou de développement à présenter à d'éventuelles sources de financement.

/...

7. A la demande du CDR, la mise au point de toutes les études préliminaires pertinentes, de propositions préliminaires concernant les activités socio-économiques nationales à moyen et à long terme, de projet de liste d'activités et de tableaux d'effectifs pour le Groupe d'appui technique et de tous autres documents pouvant contribuer au renforcement du projet relatif au Groupe d'appui technique et à sa mise à exécution en temps voulu.

6. Activités

46. Il ne semble pas nécessaire à ce stade d'exposer en détail les activités d'assistance préparatoire actuellement prévues. Le personnel international affecté à ce projet les exécutera en se conformant aux directives du CDR et du bureau du Coordonnateur. Le contenu et le calendrier des activités seront fonction de la nature et de l'échelonnement des résultats que le gouvernement souhaite tirer du projet et qui sont énumérés au point 5 ci-dessus. Les activités nécessaires pour obtenir les résultats en question sont bien connues des spécialistes; le lecteur averti n'aura aucun mal à rapprocher ces activités plus ou moins standards, et dont on n'a pas fait état dans le présent document, des résultats escomptés qu'on a décrits ci-dessus.

47. Toutefois, dans le cas de ce projet particulier, non seulement l'assistance préliminaire constitue une nécessité urgente, mais la situation libanaise est un cas sui generis susceptible d'une évolution rapide et quelquefois imprévisible; il se pourrait donc qu'il faille, si le CDR le demande, et au besoin après consultation entre toutes les parties intéressées, réorienter certaines des activités prévues au projet en vue d'obtenir des résultats autres, voire tout à fait différents; pour les mêmes raisons, il n'est pas exclu qu'on doive entreprendre des activités nouvelles, imprévisibles à l'heure actuelle.

7. Apports

a) Dotation du gouvernement

48. Le gouvernement fournira le personnel national spécialisé de contrepartie, qui sera composé de tout le personnel du CDR qui aura à s'occuper de l'ensemble du projet ou de la gamme d'activités inhérente à ses éléments constitutifs. Le gouvernement fournira également les services d'une secrétaire trilingue, d'un chauffeur et d'un coursier. Le gouvernement mettra à la disposition du projet les locaux à usage de bureaux, avec les installations habituelles telles que téléphone, télex, etc., et tout l'équipement de bureau nécessaire, y compris machines à écrire, calculatrices électroniques, etc., ainsi que toutes les fournitures de bureau. Le cas échéant, le gouvernement fournira un soutien technique d'institutions universitaires et/ou de services informatiques du pays.

Affectation du personnel national

<u>Personnel</u>	<u>Lieu d'affectation</u>	<u>A partir de</u>
Président du CDR (homologue du Coordonnateur des Nations Unies)	Beyrouth	
Vice-Président du CDR	Beyrouth	
Vice-Président du CDR	Beyrouth	
Secrétaire général du CDR	Beyrouth	
Personnel administratif	Beyrouth, avec dépla- cements dans le pays	
Coursier	Beyrouth	

b) Contribution du PNUD

49. Le personnel international énuméré ci-après sera affecté au projet :

- i) Economiste spécialiste du développement : il devra avoir une grande expérience en matière d'économie et de planification du développement, de préférence dans les pays en développement les plus avancés. Il devra avoir une bonne connaissance des finances publiques ainsi que de l'aspect financier de l'évaluation des projets publics et privés, notamment de l'analyse de coût-utilité. Il devra avoir une grande expérience des aspects sociaux du développement. Il devra parler couramment le français et l'anglais et être capable de rédiger des rapports dans l'une de ces langues et de préférence dans les deux. La durée du contrat sera de six mois.
- ii) Spécialiste du logement : il devra de préférence être architecte ou ingénieur du génie civil ayant une très grande expérience des aspects économiques de la reconstruction matérielle dans les pays en développement les plus avancés, acquise au cours d'une période de travail effective dans ces pays. Il devra avoir une excellente connaissance des questions sociales liées au logement. A sa compétence technique devra s'ajouter une connaissance satisfaisante des aspects financiers des projets de reconstruction matérielle, en particulier des problèmes du logement auxquels le gouvernement attache une grande importance, afin d'être en mesure d'entreprendre, seul au besoin, des études de préfaisabilité sur de nouveaux projets de logement ou de déterminer s'il serait souhaitable, du point de vue économique, d'apporter des modifications techniques aux projets en cours. Il devra avoir les mêmes qualifications linguistiques que celles exigées de l'économiste spécialiste du développement. La durée de son contrat sera de six mois.

/...

iii) Consultants engagés pour une période de courte durée : il n'est pas possible de prévoir exactement au stade actuel la durée et les diverses spécialisations des services de consultants dont on aura besoin durant la phase de l'assistance préparatoire. Les besoins précis apparaîtront au cours de l'exécution du projet et seront définis par le projet même, sous la direction du gouvernement et des autorités compétentes de l'Organisation des Nations Unies. Il semble peu probable à l'heure actuelle qu'on doive prévoir plus de 9 à 12 semaines de travail de consultants spéciaux, mais il a été décidé d'inscrire quatre mois de travail au budget afin de se réserver une certaine marge de sécurité. Comme on l'a dit plus haut, on espère que des organismes des Nations Unies, autres que ceux déjà cités, s'associeront à l'entreprise et financeront sur leurs propres fonds les consultants qui sont spécialisés dans leurs domaines de compétence respectifs et dont les services pourraient être utiles à la réalisation du projet. On pourrait ainsi faire baisser le coefficient d'utilisation du budget prévu pour les consultants engagés pour une période de courte durée.

c) Sous-traitance

50. Sans objet.

d) Dispositions quant à la formation

51. Le projet ne comporte aucune disposition particulière concernant la formation mais il est prévu que les experts et les consultants associeront autant que possible à leurs travaux le personnel débutant du CDR, lui assurant ainsi un maximum de formation "sur le tas". Les autorités du CDR aideront le personnel international du projet, en ce qui concerne la formation en cours d'emploi, en donnant des instructions appropriées à leurs collaborateurs débutants et en suivant leur travail.

e) Matériel et fournitures financés par le PNUD

52. Le PNUD fournira les fournitures et le matériel suivants :

i) Fournitures consommables :

Une somme réduite de 500 dollars des Etats-Unis est réservée à l'acquisition de la documentation technique qui pourrait se révéler nécessaire au projet.

ii) Matériel non consommable :

Le PNUD fournira au projet un véhicule (sans chauffeur) pour la durée de l'assistance préparatoire actuelle, celui-ci provenant du parc de cinq voitures prévu au projet administratif LEB/79/017.

/...

8. Préparation du plan de travail

53. Pour les raisons déjà exposées plus haut au point 6, il n'est pas possible d'arrêter un plan de travail définitif ni le diagramme correspondant avant le début des opérations. Les parties au projet sont cependant convenues que le CDR mènera à bien certaines activités préliminaires afin que les délais du projet soient respectés. Ces activités sont les suivantes :

	<u>Lieu d'affectation</u>	<u>A partir de</u>
1. Nomination du directeur national du projet	Beyrouth	Juin 1980
2. Affectation du personnel national du projet	Beyrouth	Juin 1980
3. Fourniture des installations matérielles	Beyrouth	Juin 1980
4. Réunion de toute la documentation disponible et utile à la réalisation des objectifs du projet, à l'intention du personnel national et international du projet	Beyrouth	Juin 1980

54. Un plan de travail détaillé pour la mise à exécution du projet sera établi par les deux consultants engagés pour une période de moyenne durée (six mois), en consultation avec le directeur national. Ce travail sera effectué au début du projet et sera mis à jour périodiquement. Le plan de travail convenu sera joint au descriptif du projet en tant qu'annexe I et considéré comme partie intégrante de ce document.

9. Préparation du schéma de participation du personnel national et international au projet

55. Les activités nécessaires pour arriver aux résultats indiqués et pour réaliser les objectifs immédiats du projet seront entreprises conjointement par le personnel national et international qui y sera affecté. Les rôles respectifs du personnel national et du personnel international seront définis par leurs responsables, après discussion et accord au début du projet, et figureront dans un schéma de participation du personnel national et international aux projets. Ce schéma, qui sera joint en annexe au descriptif du projet, sera révisé périodiquement. Les rôles respectifs du personnel national et du personnel international devraient être conformes à la définition et aux objectifs spécifiques convenus pour la coopération technique.

10. Communications pour l'appui au développement

56. Comme l'agent d'exécution du gouvernement est le CDR, qui est notamment l'organe central de planification pour la reconstruction et le développement du pays, ce projet précis du Gouvernement libanais sera relié automatiquement et autant que de besoin, par l'intermédiaire du CDR, organe national, à tous les projets nationaux qui sont en rapport avec ses propres objectifs et activités.

11. Cadre institutionnel

57. L'agent d'exécution du gouvernement (le CDR) a été créé par un décret en date du 31 janvier 1977. Le CDR a de larges pouvoirs et la responsabilité d'élaborer des programmes et plans nationaux de reconstruction et de développement, de mettre en oeuvre ces plans, d'exécuter les projets, de réunir et de dépenser les fonds nécessaires et de coordonner à cette fin les travaux de tous les ministères et départements.

12. Obligations et préalables

58. Comme on l'a vu à la section 8, les obligations et préalables auxquels le gouvernement devra satisfaire sont les suivants :

	<u>Lieu d'affectation</u>	<u>A partir de</u>
Nomination du directeur national du projet	Beyrouth	Juin 1980
Affectation du personnel national du projet	Beyrouth	Juin 1980
Fourniture des installations matérielles	Beyrouth	Juin 1980
Réunion de toute la documentation disponible et utile à la réalisation des objectifs du projet, à l'intention du personnel national et international du projet	Beyrouth	Juin 1980

59. Le descriptif du projet sera signé au nom du PNUD par le Représentant résident, et l'aide du PNUD au projet ne sera accordée que lorsque le gouvernement se sera acquitté, à la satisfaction du PNUD, des obligations et préalables stipulés ci-dessus.

13. Assistance future du PNUD

60. Après que sera terminé le projet relatif au Groupe d'appui technique, dont la phase d'assistance préparatoire fait l'objet du présent document, le PNUD n'envisage pas d'accorder une nouvelle assistance.

/...

D. Suivi et évaluation du projet et établissement des rapports

1. Examens tripartites de suivi; examens techniques

61. Le projet fera l'objet d'examen périodiques, conformément aux politiques et procédures établies par le PNUD pour suivre l'exécution des projets et programmes.

2. Evaluation

62. Le projet fera l'objet d'une évaluation conforme aux politiques et procédures établies à cette fin par le PNUD. L'organisation, les critères et la date de l'évaluation seront déterminés par voie de consultation entre le gouvernement et le PNUD.

3. Rapports d'activité et rapport final

63. Vu la nature du présent projet d'assistance préparatoire, aucun rapport d'activité n'est prévu. Un rapport final sera rédigé par chacun des deux consultants engagés pour une période de moyenne durée (six mois); tous les consultants engagés pour une période de courte durée seront tenus de rédiger leur propre rapport de mission.

Budget du projet : contribution du PNUD

(En dollars E.-U.)

A/35/381
Français
Annexe III
Page 18

Pays : Liban
Cote du projet : LEB/80/005/A/01/31
Titre : Groupe d'appui technique

10. <u>Personnel du projet</u>	Total		1980		1981	
	Mois de travail	Dollars	Mois de travail	Dollars	Mois de travail	Dollars
11. Experts						
11.06 Consultants	16	133 600	14	116 900	2	16 700
11.99 Total partiel	16 <u>a/</u>	133 600 <u>b/</u>	14	116 900	2	16 700
16. Mission du personnel du BEP		5 000		2 500		2 500
19. <u>Total de la rubrique</u>		138 600		119 400		19 200
49. <u>Matériel</u>		500		500		
59. <u>Divers</u>		5 000		4 500		500
(Comprend les imprévus et d'éventuels frais de voyage international du personnel du projet)						
99. <u>Total général</u>		144 100		124 400		19 700

a/ Comprend les deux consultants engagés pour cinq mois en 1980 et pour un mois en 1981, plus quatre mois de travail de consultants engagés pour une période de courte durée.

b/ Comprend huit billets d'avion de 1 500 dollars E.-U. chacun.

/...

Budget du projet : contribution de contrepartie en nature du gouvernement

(En livres libanaises)

Pays : Liban

Cote du projet : LEB/80/005/A/01/31

Titre du projet : Groupe d'appui technique

10.	<u>Personnel de contrepartie du gouvernement</u>	Total		1980		1981	
		Mois de travail	Livres libanaises	Mois de travail	Livres libanaises	Mois de travail	Livres libanaises
11.	<u>Personnel spécialisé de contrepartie a/</u>		90 000		75 000		15 000
11.99	Total partiel	-	90 000	-	75 000	-	15 000
13.	Personnel de soutien administratif						
	Secrétaire (1)		10 800		9 000		1 800
	Chauffeur (1)		3 600		3 000		600
19.	Total de la rubrique		14 400		12 000		2 400
40.	<u>Matériel</u>						
41	Fournitures consommables		24 000		20 000		4 000
42	Matériel non consommable		100 000		80 000		20 000
43	Locaux		120 000		100 000		20 000
49.	Total de la rubrique		244 000		200 000		44 000
50.	<u>Divers</u>						
51	Fonctionnement et entretien		50 000		40 000		10 000
52	Divers		11 600		9 000		2 600
59.	Total de la rubrique		61 600		49 000		12 600
99.	Total de la contribution du gouvernement		410 000		336 000		74 000

a/ 30 p. 100 du temps de travail du personnel spécialisé du CDR est pris en considération dans cette rubrique du budget.